



RAPPORT ANNUEL 2021

INSTITUT DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES



Mot du président

Chère Consœur, Cher confrère,

Je clôture en avril prochain mon mandat en tant que président de l'IRE. A la veille de mon départ, je souhaiterais vous faire part de quelques messages.

J'ai eu l'honneur pendant 12 années de pouvoir siéger au conseil de l'IRE, au service de notre profession. Au départ au sein de la commission de stage, puis comme membre du comité exécutif et enfin en tant que président. Ma présidence a certainement été marquée par la crise sanitaire, ce qui a restreint très sensiblement les possibilités de rencontres entre consœurs et confrères. Ainsi la journée du révisorat que j'avais initiée en novembre 2019 ne sera reconduite qu'en 2022. J'aurai le plaisir de vous y revoir.

Je prends l'occasion de ce rapport annuel pour faire un bref bilan des actions entamées au cours de mon mandat. Tout d'abord, comme je l'avais annoncé à l'occasion de mon investiture, mon message principal à la profession était et reste de tout miser sur la qualité. Ce n'est que par la qualité de nos travaux que nous pouvons démontrer notre valeur ajoutée et contribuer à créer la confiance indispensable au bon fonctionnement du système économique. Cette qualité a un prix car il est impossible de délivrer des prestations de bon niveau en bradant nos honoraires. Dans ce cadre, je me réjouis de constater que ces dernières années, les honoraires globaux de notre profession montrent une claire évolution à la hausse.

La supervision publique qui s'applique à notre métier nous confère également un indéniable label de qualité. Osons le souligner.

Un autre motif de satisfaction c'est d'avoir pu construire avec nos collègues de l'ITAA des relations constructives et de confiance. Je suis convaincu que tout en conservant notre culture et en gardant nos structures et nos spécificités propres, nous pouvons, en travaillant ensemble, mieux défendre les intérêts de tous nos membres. Je suis satisfait d'avoir pu signer avec le président de l'ITAA deux protocoles d'accord et d'avoir initié un projet de collaboration renforcée qui est actuellement en discussion. Je formule le vœu que le prochain conseil puisse poursuivre en ce sens.

La digitalisation de notre métier est source d'opportunités. Chaque cabinet d'audit, quelle que soit sa taille, doit intégrer les impacts de la digitalisation, tant dans son organisation interne, que dans ses travaux de contrôle. Comme je vous l'ai déjà dit, à plusieurs reprises, je vous encourage à vous inscrire résolument dans la transformation digitale de vos cabinets. Si nécessaire, rapprochez-vous afin de pouvoir mutualiser les indispensables investissements.

L'attractivité de la profession reste un sujet majeur. En ces temps de guerre des talents, nous devons pouvoir positionner l'audit comme une école de l'excellence ainsi que comme métier d'avenir et porteur de sens. Avec le Conseil des jeunes, nous allons continuer à entretenir d'excellents contacts avec les universités afin d'encourager les meilleurs jeunes universitaires à rejoindre nos cabinets et à entamer le stage de réviseur d'entreprises.

Maintenant les défis auxquels notre profession doit faire face restent importants. A titre d'illustration, la prochaine réforme européenne de la gouvernance et de l'audit, le projet de directive CSRD, l'implémentation des normes ISQM vont exiger de l'ensemble de nos cabinets et de nos collaborateurs une grande flexibilité et d'importants efforts d'adaptation. Je vous encourage à suivre ces projets et à vous y investir complètement, ils contiennent de réelles opportunités pour les réviseurs d'entreprises.

De mon côté, dans ma nouvelle qualité de membre du Board d'Accountancy Europe, je m'engage à suivre étroitement, au niveau européen, toutes ces évolutions ayant un impact sur l'audit ainsi qu'à y défendre notre belle profession au service de l'intérêt général. Je ne manquerai pas d'en informer régulièrement le conseil de l'IRE.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée au cours de mes 4 mandats au conseil et durant ma présidence. Je suis confiant que le nouveau conseil de l'IRE défendra avec cœur les intérêts de notre profession et lui souhaite très sincèrement plein succès.

Tom MEULEMAN

Président IRE



La mission de l'IRE

L'Institut des Réviseurs d'Entreprises est une organisation professionnelle créée par la loi qui soutient le réviseur d'entreprises dans l'accomplissement de son rôle crucial dans le système économique et social, à savoir celui d'un expert financier qui, par son indépendance et son intégrité, est un maillon essentiel dans la création de la stabilité économique et de la confiance de l'ensemble des acteurs. Les principales tâches de l'IRE consistent notamment à fournir

des services et offrir une formation permanente aux réviseurs d'entreprises ainsi que l'accès à la profession de réviseur d'entreprises. La profession est soumise à une supervision publique indépendante qui est confiée depuis le 1er janvier 2017 au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises, laquelle participe directement à la confiance du public dans la fiabilité des états financiers des sociétés et des organisations.



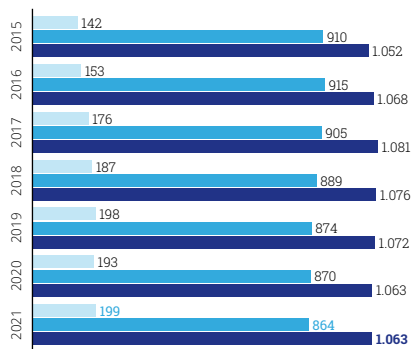
Chiffres clés 2021

- 7 La profession
- 8 Outils de communication

Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)

1.063

réviseurs d'entreprises au 31/12/2021*

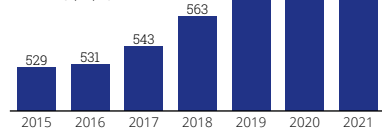


■ Réviseurs d'entreprises se déclarant empêchés d'exercer des missions révisorales
 ■ Réviseurs d'entreprises exerçant des missions révisorales
 ■ total

Cabinets de révision

608

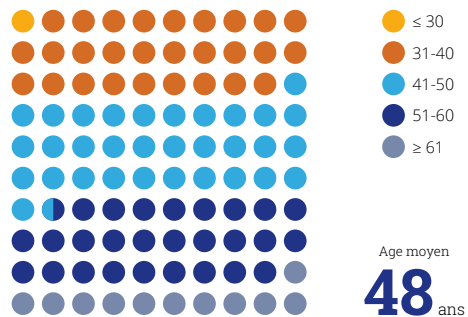
cabinets de révision au 31/12/2021*



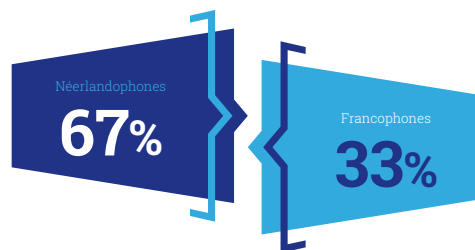
** source : Registre public au 31/12/2021

La profession

Repartition par tranche d'âge



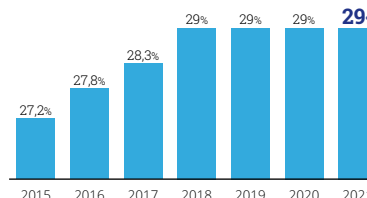
Repartition linguistique



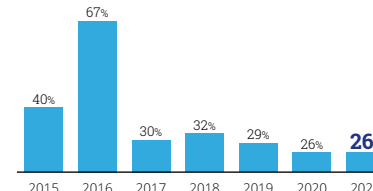
Repartition hommes-femmes



Evolution de la population féminine

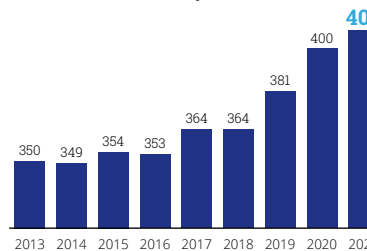


Evolution de l'afflux féminin (prestations de serment)



Evolution des honoraires

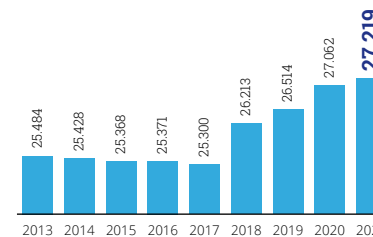
Mandats et missions ponctuelles exclusivement réservées aux réviseurs d'entreprises, en MIO EUR**



** source : Auditors Annual Cartography, 2/3/2022

Missions de contrôle

Mandats**



Outils de communication

82.713
visiteurs



548
visites par jour



Ordinateur
178.300



Téléphone
19.405



Tablette
2.356

LinkedIn Company Page

2.800
abonnés (+9% par rapport à 2020)

Faits marquants 2021

JANVIER

15 - Migration du portail de l'IRE vers le cloud et lancement d'un nouveau moteur de recherche sur le site web. - **26** - Cérémonie de remise des prix pour les meilleurs rapports de durabilité au Service Public de Wallonie (best first sustainability report), Stad Gent, Luminus, KBC (catégorie 'organizations pioneering in the application of the Sustainable Development Goals'), Luminus (catégorie 'Best Stakeholders Inclusiveness and Engagement') et Lidl Belgium (catégorie 'creativity and originality') - streaming en direct présenté par Ilse De Vis - ateliers et discours de la ministre du développement durable Zakia Khattabi. - **28** - Note technique concernant la mission relative à la dissolution volontaire d'une A(I)SBL dans le cadre d'un mandat de commissaire (art.2:110 §2 CSA) - **31** - Le journal de stage papier est remplacé par une version digitale via le portail de l'IRE.



26 OCTOBRE

Première édition de la 'Journée du secteur public', en présence de la Secrétaire d'État au Budget, Madame Eva De Bleeker.



MARS

19 – Publication de la brochure 'le rôle du réviseur d'entreprises en matière de lutte contre le blanchiment'. – **20** – Entrée en vigueur de la norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique (rapport du commissaire). – **30** – Publication de 2 nouvelles brochures en réponse aux changements que le nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA) entraîne pour les associations et

les fondations : 'La notion de conflit d'intérêts dans les associations et fondations' et 'Provisions, fonds affectés et fonds de l'association ou de fondation : comment faire la différence ?' – **31** – Mise en place d'un nouveau service de data protection officer (DPO) mutualisé pour les réviseurs d'entreprises, via l'ASBL Privanot.

AVRIL

15 – Consultation publique sur le projet de norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de l'évaluation du caractère fidèle et suffisant des données financières

et comptables reprises dans le rapport de l'organe d'administration (Code des sociétés et des associations) ('norme titres'), élaboré conjointement avec l'ITAA. Cette consultation publique s'est terminée le 16 mai 2021. – **30** – L'assemblée générale en ligne a approuvé les comptes 2020 et le budget 2021, et a donné décharge au Conseil et



aux commissaires. Les orateurs invités lors de la session académique étaient Peter Hinssen («Managing risks in the never normal») et Etienne de Callatay («Quand la finance s'engage»).

MAI

5 – Mise à jour de l'accord-cadre avec l'Association belge des Banques et des Sociétés de bourse (ABB, une des associations constitutives de Febelfin) relatif à l'obtention des confirmations bancaires par les réviseurs d'entreprises.

JUIN

3 – Note technique concernant la mission relative au contrôle des opérations de fusion et de scission d'associations et fondations. – **4** – Note technique sur la mission du commissaire en cas de conflits d'intérêts dans les sociétés, les ASBL et les fondations et en cas de conflits d'intérêts intra-groupe. – **17** – Approbation par le ministre de l'Economie de la norme formation permanente, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. – **25** – L'IRE et l'ITAA publient, par le biais d'une communication conjointe, un certain nombre de principes mutuels applicables lors de l'acceptation, de la prolongation et/ou du renouvellement d'une mission par l'expert-comptable (certifié) et/ou le réviseur d'entreprises. Ces principes résultent d'une interprétation des dispositions pénales qui peuvent mettre en cause leur responsabilité dans l'exercice de ces missions. –

26 – Entrée en vigueur de la norme relative à la mission du réviseur d'entreprises dans le cadre d'un apport en nature et d'un quasi-apport. – **29** – Mise à jour de la brochure 'Apport en nature'. – **30** – Publication des principes de technique normative : 'Guide de rédaction d'une norme qui comprend également une présentation schématique de l'élaboration d'une norme'.

SEPTEMBRE

3 – L'IRE et les partenaires sociaux renouvellent leur accord sur les '24 bonnes pratiques' pour le Conseil d'entreprise.



OCTOBRE

18 – L'IRE devient membre de l'International Valuation Standards Council (IVSC), organisation qui élabore des normes techniques et éthiques internationales dans le domaine de l'évaluation. –

19 – Consultation publique sur le projet de norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de la transformation d'une entité, élaboré conjointement avec l'ITAA. Cette consultation publique s'est terminée le 18 décembre 2021. – **25** – L'IRE et l'ITAA signent un protocole commun sur leurs relations internationales. –

26 – Première édition de la 'Journée du secteur public', en présence de la Secrétaire d'État au Budget, Madame Eva De Bleeker.

DÉCEMBRE

1 – Consultation publique sur les projets de norme Conseil d'entreprise, ESEF, ISAE 3000 et ISAE 3400 et le projet de norme révisant

la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes ISA applicables en Belgique. Cette consultation publique s'est terminée le 1^{er} mars 2022. – **8** – Consultation publique sur le projet de norme

relative à la mission de collaboration des réviseurs d'entreprises agréés au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique. Cette consultation publique s'est terminée le 8 février 2022. –

13 – Consultation publique sur le projet de norme relative à la mission du professionnel dans le cadre du contrôle des opérations de fusion et de scission de sociétés, élaboré conjointement avec l'ITAA. Cette consultation publique s'est terminée le 13 février 2022. –

15 – Consultation publique sur le projet de norme relative à la mission du professionnel dans le cadre d'une dissolution et une liquidation de sociétés, élaboré conjointement avec l'ITAA. Cette consultation publique s'est terminée le 15 février 2022.



Notre structure

- 15 Conseil
- 16 Comité exécutif
- 16 Collège des commissaires
- 17 Conseil des Jeunes
- 18 Comité des travaux législatifs
- 18 Cellule de coordination PCAOB
- 19 Services internes

Conseil

Président :
Tom MEULEMAN

Vice-Président :
Fernand MAILLARD

Membres d'expression française :
Olivier DE BONHOME,
Charles DE STREEL (secrétaire-
trésorier), Vincent ETIENNE,
Patricia LELEU, Noëlle LUCAS et
Alexis VAN BAVEL

Membres d'expression néerlandaise :
Lieven ACKE (secrétaire),
Nico HOUTHAEVE, Wim RUTSAERT,
Inge SAEYS, Patrick VAN IMPE et
Luc VERRIJSEN



Tom Meuleman



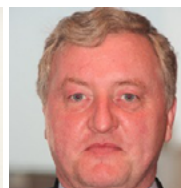
Fernand Maillard



Olivier de Bonhome



Charles de Streel



Vincent Etienne



Patricia Leleu



Noëlle Lucas



Alexis Van Bavel



Lieven Acke



Nico Houthaeve



Wim Rutsaert



Inge Saeys



Patrick Van Impe



Luc Verrijssen

L'IRE est dirigé par un Conseil, composé de 14 réviseurs d'entreprises, dont un exerce la fonction de président et un autre celle de vice-président. Les membres du Conseil sont élus par l'assemblée générale.

En 2021, le Conseil s'est réuni 11 fois. Le Conseil a adopté 10 normes, dont deux ont été soumises au Conseil supérieur des Professions économiques et au ministre de l'Economie et huit ont été soumises à consultation publique. En outre, le Conseil a adopté 15 avis et 25 communications.

Comité exécutif

Président :
Tom MEULEMAN

Vice-Président :
Fernand MAILLARD

Membres du Conseil :
Vincent ETIENNE et
Patrick VAN IMPE

Le Conseil confie la gestion journalière de l'IRE à un Comité exécutif, dans lequel siègent le Président, le Vice-Président et deux membres du Conseil, et qui se réunit mensuellement.

En 2021, le Comité exécutif s'est réuni 12 fois.

Collège des commissaires

Hélène SPEGELAERE et Carl ROMBAUT



Tom Meuleman

Fernand Maillard

Patrick Van Impe

Vincent Etienne



Hélène Spegelaere



Carl Rombaut

Conseil des Jeunes

Président

Gaëtan DUMORTIER

Membres

Christian CALUWAERTS,
Joachim DAVOLI, Brecht DELAURE,
Annelies DEPLANCKE, Elise DEPROST,
Elke DE VRIENDT, Florence DUPUIS,
Cedric GISTELINCK, Benjamin GORLIER,
Laura GUARINO, Manon HEEREN,
Morgane LEJEUNE, Eva MEERSMAN,
Astrid MEESTERS, Thomas MEURICE,
Catherine MONSIEUR, Jabo MUTSINZI,
Tom RENDERS, Sylvain ROUSSEAU,
Anaïs VANDEMEULEBROECKE,
Liesbet VANDENABEELE,
Sam VANDER VENNET et Mathias VERRUE

Secrétariat

Stefan VAN GRUNDERBEECK et
Eva WILLEBRORDS

Le Conseil des jeunes a été constitué fin 2016 à l'initiative du Conseil et est composé de stagiaires et de jeunes réviseurs d'entreprises. Il remplit principalement une fonction de conseiller et formule des recommandations au Conseil et à l'assemblée générale. Le Conseil des jeunes tend à offrir une voix aux jeunes professionnels et stagiaires et souhaite communiquer leurs préoccupations – au sujet du stage et de l'exercice de la profession - au Conseil de l'Institut. Enfin, le Conseil des jeunes souhaite également promouvoir le networking entre les jeunes professionnels et les stagiaires.

Activités en 2021

En raison de la prolongation de la pandémie, les activités du Conseil des Jeunes ont de nouveau été limitées.

Les mois d'accalmie ont tout de même permis la mise en place de certaines activités telles que :

- l'organisation du 2ème Community Event au Claridge dont les moments de partage et de convivialité ont été fortement appréciés,
- la participation au processus de digitalisation du livre « rapport du commissaire »,
- la réalisation d'une enquête auprès de stagiaires et jeunes réviseurs afin de mieux connaître leur avis sur l'aspect « work-life balance » et dont les résultats ont permis de tirer certaines conclusions importantes, nous y reviendrons certainement dans le futur,
- l'organisation d'un débat auprès de responsables HR, actifs au sein de cabinets de révision de différentes tailles, afin d'identifier les pistes d'amélioration de la qualité de vie des auditeurs, toujours dans un but d'attractivité de la profession,
- la présentation de la profession dans les différentes universités/hautes écoles du pays.



Gaëtan Dumortier

Le retour à une certaine normalité en 2022 permettra certainement au Conseil des Jeunes de développer de nouveaux projets de grande envergure liés à la promotion de la profession et au renforcement du networking interne.

Comité des travaux législatifs

Président :

Fernand MAILLARD

Membres :

Lieven ACKE, Patricia LELEU et
Patrick VAN IMPE

Ce Comité, qui se réunit mensuellement, soutient le Conseil dans sa fonction de veille législative et normative.

Le Comité des travaux législatifs est chargé des cinq fonctions suivantes :

1. **Fonction de radar** : examen systématique des évolutions législatives intéressant la profession

2. **Fonction proactive de rédaction de textes législatifs** : propositions de nouveaux textes législatifs ou de questions parlementaires

3. **Fonction de préparation des publications de l'IRE** : révision des avis et communications de l'IRE préparées par les commissions de l'IRE

4. **Fonction de relais avec les autres organes de l'IRE** : en particulier avec la Commission des questions comptables, la commission des normes et la commission juridique

5. **Fonction de brainstorming** : réflexion autour des thèmes centraux de la profession.

En 2021, le Comité des travaux législatifs s'est réuni 10 fois.

Cellule de coordination PCAOB

Président :

Tom MEULEMAN

La cellule veille au suivi des obligations d'enregistrement de membres de l'IRE auprès du *Public Company Accounting Oversight Board* (PCAOB), imposées par la SEC.

En 2021, la cellule PCAOB a poursuivi ses activités, s'assurant de l'actualisation des données transmises lors de l'enregistrement (*Annual Report Form*) par les cabinets de révision concernés. En outre, l'impact de l'accord de coopération signé en avril 2021 entre le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (CSR) et le PCAOB a fait l'objet de discussions. Cet accord de coopération a conduit à la première inspection conjointe réalisée par le CSR et le PCAOB en fin d'année 2021.

La cellule de coordination est ouverte à tous les réviseurs d'entreprises.

Services internes au 31/12/2021

Secrétariat-général

sg@ibr-ire.be

Marc BIHAIN | secrétaire général
Alexia CAUWE | chef de service
Joyce VEECKMAN | management assistant

Affaires juridiques

jur@ibr-ire.be

Erwin VANDERSTAPPEN | chef de service
Steven DE BLAUWE | conseiller
Camille LUXEN | attachée
Stefan VAN GRUNDERBEECK | management assistant

Formation

education@ibr-ire.be

Erwin VANDERSTAPPEN | chef de service
Dominique VANESSE | management assistant
Eva WILLEBRORDS | management assistant

Expertise professionnelle-normes

tech@ibr-ire.be

Inge VANBEVEREN | chef de service
Stéphanie QUINTART | conseillère
Alessandro BUX | attaché
Roby FELE | attaché
Evy DE WIT | management assistant

Stage et registre public

stage@ibr-ire.be | reg@ibr-ire.be

Astrid VAN DROOGENBROECK | chef de service
Sandra HOVART | management assistant
Marleen ROGEMAN | management assistant
Hilde MEEUSSEN | management assistant

Communication

com@ibr-ire.be

Jan LAPLASSE | chef de service
Fatima BERRAZI | traductrice

Relations internationales

Sandrine VAN BELLINGHEN | déléguée générale

HR et logistique

Stef VAN ATTENHOVEN | chef de service
Christine SCHIETECAT | receptioniste
Michel VAN BELLE | logistique

Comptabilité et IT

Christophe D'HONDT | chef de service
Sandrine DUQUENNE | conseillère
Lorenzo DE MARIA LOPEZ | ICT User Coach
Carine BAUWENS | management assistant



Accès à la profession

- 21 La Commission de stage
- 22 Travaux de la Commission de stage
- 25 Rôle de la Commission d'examen
- 26 Examen d'aptitude
- 27 Statistiques

La Commission de stage

Président

Patrick VAN IMPE

Vice-Président

Luc VERRIJSEN

Membre du Conseil

Fernand MAILLARD

Membres externes

**Romuald BILEM, Boudewijn CALLENS, Fabio DE CLERCQ,
Déborah FISCHER, Laura GUARINO, Dirk STRAGIER et
Sofie VAN GRIEKEN**

Experts techniques

Martine BLOCKX et Astrid MEESTERS

Secrétariat

Astrid VAN DROOGENBROECK

L'organisation de l'accès à la profession est une des principales missions confiées par le législateur à l'IRE.

Les stagiaires-réviseurs d'entreprises sont les réviseurs d'entreprises de demain. La préparation d'un corps de spécialistes à l'exercice de la profession figure dès lors au premier rang des préoccupations de la Commission de stage. C'est pourquoi le stage de réviseur d'entreprises, d'une durée de trois ans, se déroule sous l'étroite surveillance et avec l'accompagnement de la Commission de stage, qui veille à garantir une formation de haute qualité. Compte tenu de la diversité des missions confiées au réviseur d'entreprises, la Commission de stage considère qu'il est important que le stage aborde de manière aussi complète que possible les multiples facettes de la profession.



Patrick Van Impe, Membre du Conseil, Président de la Commission de stage

Travaux de la Commission de stage

Organisation et suivi administratifs

En 2021, la Commission de stage s'est réunie à dix reprises.

Les principaux sujets traités lors de ces réunions de commission sont brièvement expliqués ci-dessous.

Les sujets administratifs qui reviennent mensuellement à l'ordre du jour portent principalement sur les demandes de suspension du stage, les changements de maître de stage, les reprises de stage et les radiations administratives.

En outre, la Commission de stage analyse chaque année les dossiers de stage des candidats-stagiaires qui souhaitent débiter leur stage dans la même année. 133 dossiers ont été reçus et approuvés.

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 17 août 2018 relatif à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises, la Commission de stage peut accorder des dérogations relatives au nombre maximal de stagiaires par maître de stage (qui est fixé à trois et peut être augmenté à cinq, moyennant l'introduction d'une demande motivée). En 2021, la Commission de stage a reçu deux demandes de dérogation dont une a été accordée. Les motifs suivants ont été donnés :

- Un stagiaire ayant réussi l'examen d'aptitude et étant en attente de la prestation de serment, est encore sous la supervision du maître de stage. Au cours de cette période de transition, le maître de stage souhaite déjà former un stagiaire supplémentaire (1 x).
- Le cabinet de révision ne dispose pas d'un autre réviseur d'entreprises voulant assumer le rôle de maître de stage (1x).

La Commission de stage a estimé que la raison invoquée ci-avant ne constitue pas une motivation valable pour accorder une dérogation. Un autre maître de stage a quand même été désigné pour l'un des stagiaires pour que le nombre maximum de trois stagiaires par maître de stage soit respecté.

Réunion stratégique

En plus des traditionnelles réunions mensuelles, la Commission de stage a également convoqué une réunion stratégique le 9 septembre 2021. Au cours de cette réunion, un échange d'idées a eu lieu sur l'organisation future des activités de stage et les décisions suivantes ont été prises:

- Les **séminaires de stage** sont exclusivement organisés en présentiel, à condition que les mesures corona applicables le permettent. En effet, les séminaires de stage constituent la préparation aux examens de stage pratiques et par conséquent la Commission de stage attache de l'importance à ce que les séminaires de stage fournissent également une approche pratique (ce qui est plus difficile à réaliser lorsque les séminaires sont organisés sous forme de webinaires). La Commission de stage a convoqué une réunion avec les orateurs des séminaires de stage afin d'insister sur l'importance de cette approche pratique.
- Les **examens de stage théoriques et pratiques** sont dorénavant organisés de manière digitale uniquement (la participation aux examens se fait à partir du domicile ou du cabinet et la surveillance digitale est assurée via un logiciel du type proctoring).
- Les **épreuves écrites et orales de l'examen d'aptitude** sont organisées dans les locaux de l'Institut lorsque les mesures corona applicables le permettent.

Les autres sujets évoqués au cours de la réunion stratégique concernaient entre autres le développement d'une feuille de notation (scoring sheet) pour la correction de l'examen d'aptitude écrit par les membres de jury et les éventuelles mesures

à instaurer pour les (candidats-)stagiaires ayant des troubles de lecture et/ou d'apprentissage.

Lancement du journal de stage électronique

Comme chaque année, la Commission de stage a pris connaissance du contenu des journaux de stage. Dans l'évaluation de ce contenu, il est tenu compte, d'une part, d'un critère quantitatif (à savoir un minimum de 1.000 heures de missions réviso-rales par année de stage) et, d'autre part, d'un critère qualitatif (à savoir la diversité du type de missions). Dans certains cas, la Commission de stage formule des recommandations correctives pour l'année de stage suivante. Les recommandations et les éventuelles lacunes dans le parcours de stage sont également communiquées au jury d'examen d'aptitude.

Afin de moderniser les activités de stage, la Commission de stage a décidé de remplacer la version papier du journal de stage par une version électronique. A l'issue de nombreuses consultations avec le développeur de logiciels sélectionné, le journal de stage électronique était prêt à être utilisé par les stagiaires et a été mis en service via le portail de l'IRE fin janvier 2021.

Le contenu du journal de stage électronique correspond globalement aux rubriques déjà connues du journal de stage papier. Toutefois, par rapport au journal de stage papier, la version électronique offre un certain nombre d'avantages importants pour tous les utilisateurs (notamment le stagiaire, le maître

de stage, le rapporteur de la Commission de stage et les collaborateurs du service « Accès à la profession »). Les principaux avantages sont les suivants :

- Le flux de travail relatif à l'introduction et au suivi du journal de stage se déroule intégralement via le portail de l'IRE en tant que canal unique pour tous les utilisateurs. Les utilisateurs sont informés de l'état d'avancement du journal de stage et des actions éventuelles à entreprendre par des e-mails générés automatiquement. Ces éléments permettent un traitement et un suivi plus efficaces et rapides du journal de stage.
- Le journal de stage électronique contient un nombre de champs préremplis sur la base des données du dossier du stagiaire qui sont déjà connues. Cela présente non seulement un gain de temps mais offre également une possibilité supplémentaire de vérification de l'exactitude des données enregistrées dans le dossier.
- Un certain nombre de contrôles logiques ont été intégrés dans le journal de stage électronique afin de détecter toute irrégularité dans les données fournies.

Il ressort de ce qui précède que le journal de stage électronique constitue une valeur ajoutée en termes de convivialité et représente une simplification administrative pour tous les utilisateurs.

Au cours de l'été 2021, le journal de stage électronique a été utilisé pour la première fois par l'ensemble de la population des stagiaires. Cette première mise en service s'est avérée fructueuse. À l'avenir, la Commission de stage se chargera de rassembler toutes les observations relatives à l'utilisation du journal de stage électronique et elle jugera de l'opportunité de procéder le cas échéant à des modifications.

Activités de formation

Chaque année, la Commission de stage organise une série de séminaires de stage facultatifs, qui servent de préparation à la présentation des examens de stage pratiques. Le programme des séminaires de stage englobait aussi en 2021 les thèmes qui font partie des examens de stage pratiques et ces séminaires étaient animés par des spécialistes des disciplines concernées. Ces orateurs ont également été désignés pour la rédaction de l'examen de stage pratique sur la même matière.

Au total, 855 présences (dont 277 participants francophones et 578 participants néerlandophones) ont été enregistrées lors des 22 séminaires de stage (11 en français et 11 en néerlandais) organisés au cours de l'année écoulée, soit une moyenne de 25 participants francophones et 53 participants néerlandophones par séminaire.

Au cours de l'année écoulée, en raison de la crise sanitaire, les séminaires de stage traditionnels ont été à nouveau remplacés

par des webinaires afin que les stagiaires puissent toujours assister à distance à ces formations.

La Commission de stage souhaite remercier expressément de leur coopération toutes les personnes ayant contribué à l'organisation des activités de formation pour les stagiaires-réviseurs d'entreprises.

Examens de stage pratiques

À la suite des séminaires de stage, 22 examens de stage pratiques ont été organisés durant la période de septembre à décembre (11 en français et 11 en néerlandais), pour lesquels un total de 1144 présences a été enregistré. Le taux de réussite global s'élevait à 77% pour les stagiaires francophones et à 85% pour les stagiaires néerlandophones.

En 2021, les examens de stage pratiques ont été organisés pour la première fois de manière intégralement digitale et dans l'ensemble ils se sont bien déroulés. Les stagiaires avaient la possibilité de participer aux examens à partir du domicile ou du cabinet et ce en utilisant le logiciel d'examen développé à cet effet. Durant leur participation à l'examen les stagiaires étaient

surveillés de manière digitale via un logiciel de type *proctoring*. La surveillance digitale consiste dans le partage de l'écran sur lequel se déroule l'examen, l'activation de la webcam et du micro ainsi que l'enregistrement vidéo ininterrompu à l'aide du smartphone de l'espace dans lequel l'examen est présenté. A l'issue des examens, la Commission de stage reçoit par participant un rapport sur les éventuelles irrégularités constatées.

Sous-commission Questions d'examen

Chaque année, trois membres de la Commission de stage sont désignés membres de la sous-commission Questions d'examen. En 2021, cette sous-commission s'est réunie à deux reprises et plus précisément pour examiner les propositions de questions d'examen pour l'examen d'aptitude et les différentes matières des examens de stage pratiques. Les questions d'examen proposées sont notamment vérifiées en ce qui concerne le contenu (en tenant compte des exigences de qualité fixées par la Commission de stage), la cohérence entre les versions française et néerlandaise (en vue de garantir l'égalité de traitement de tous les stagiaires) et la longueur (pour s'assurer que les examens puissent être résolus dans le laps de temps imparti).

Délibération des examens de stage pratiques et admission à l'examen d'aptitude

La Commission de stage a délibéré des résultats des examens de stage pratiques pour les stagiaires ayant présenté l'ensemble de leurs examens à ce moment-là. 58 stagiaires ont été délibérés (23 francophones et 35 néerlandophones), ce qui entraîne un taux de réussite de 74% chez les francophones et de 86% chez les néerlandophones.

Lors de la délibération des examens de stage pratiques, il a également été vérifié si les principes de priorisation avaient été respectés. En cas de non-respect de ces principes, la Commission de stage impose aux stagiaires concernés une prolongation de stage conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 17 août 2018 relatif à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises.

La Commission de stage délibère également deux fois par an de l'admission à l'examen d'aptitude pour les stagiaires ayant réussi tous les examens de stage pratiques et rempli toutes leurs obligations de stage. Suite à ces délibérations, 56 stagiaires ont été admis à présenter l'examen d'aptitude.

Rôle de la Commission d'examen

Président :

Catherine DENDAUW (UNamur)

Membres :

Romuald BILEM (UCL), Joël BRANSON (VUB),
Boudewijn CALLENS (KU Leuven, campus Antwerpen),
Ignace DE BEELDE (UGent), Yves DE CORDT (UCL),
Ingrid DE POORTER (UGent), Ann GAEREMYNCK
(KU Leuven), Ann JORISSEN (UA), Denis PHILIPPE
(ICHEC/UCL), Danielle SOUGNÉ (HEC-ULg)
(jusqu'au 31 juillet 2021) et Patrick VAN IMPE
(KU Leuven, campus Antwerpen).

Les membres de la Commission d'examen sont désignés par la Commission de stage.

Une compétence importante de la Commission d'examen consiste à approuver les questions des examens de stage théoriques. La Commission d'examen charge des personnes qui enseignent l'une ou plusieurs des disciplines dans une université ou haute école de type long de rédiger ces questions. Par ailleurs, elle établit la liste des ouvrages de référence utiles que les participants aux examens de stage théoriques peuvent consulter pour se préparer.

Enfin, elle délibère des résultats d'examen et en fait rapport à la Commission de stage. La Commission d'examen a délibéré des résultats des examens de stage théoriques des (candidats-)

stagiaires ayant présenté l'ensemble de leurs examens de stage théoriques. 136 (candidats-)stagiaires ont été délibérés (dont 36 francophones et 100 néerlandophones), ce qui entraîne un taux de réussite de 58% chez les francophones et de 57% chez les néerlandophones.

Dans le cadre de ses différents travaux, la Commission d'examen s'est réunie à deux reprises durant l'année écoulée.

La Commission de stage tient à remercier tous les membres de la Commission d'examen pour leur engagement dans l'organisation des examens de stage théoriques.

Examen d'aptitude

En 2021, deux sessions de l'examen d'aptitude ont de nouveau été organisées durant les périodes mai-juin et novembre-décembre. En raison des incertitudes créées par la crise sanitaire il a été opté à nouveau pour l'organisation entièrement digitale de l'examen d'aptitude. L'épreuve écrite de l'examen d'aptitude a été présentée à distance en utilisant un logiciel d'examen développé à cet effet. Les épreuves orales ont été organisées sous format de vidéoconférences.

Les épreuves orales se déroulent devant un jury de cinq personnes, dont un professeur d'université ou de l'enseignement supérieur de type long (qui n'a pas la qualité de réviseur d'entreprises), qui en assure la présidence, trois réviseurs d'entreprises (qui n'ont pas la qualité de réviseur d'entreprises temporairement empêché) et un représentant du monde économique et social.

Au cours de l'année 2021 la Commission de stage a lancé un appel à candidatures parmi les réviseurs d'entreprises actifs afin d'étendre la liste des membres de jury suppléants. A la suite de cet appel 28 membres de jury suppléants ont été nommés par le Conseil. La Commission de stage a organisé une réu-

nion pour ces nouveaux membres de jury afin de les informer du déroulement de l'épreuve orale de l'examen d'aptitude et des directives à suivre par les membres de jury.

Vous trouverez ci-après un aperçu des différents présidents des chambres du jury d'examen d'aptitude.

Tant les membres du jury que les membres de la Commission de stage sont particulièrement attentifs au suivi des stagiaires qui ont échoué à l'examen d'aptitude. Ainsi, à l'issue de l'épreuve orale, les stagiaires en échec reçoivent immédiatement un retour sur leurs lacunes, ainsi que des recommandations de la part du jury. Ces recommandations sont ensuite confirmées par écrit dans le dossier électronique de chaque stagiaire. De plus, les stagiaires ayant échoué après deux tentatives sont invités, avec leur maître de stage, pour un entretien avec la Commission de stage afin de discuter de plans d'action éventuels.

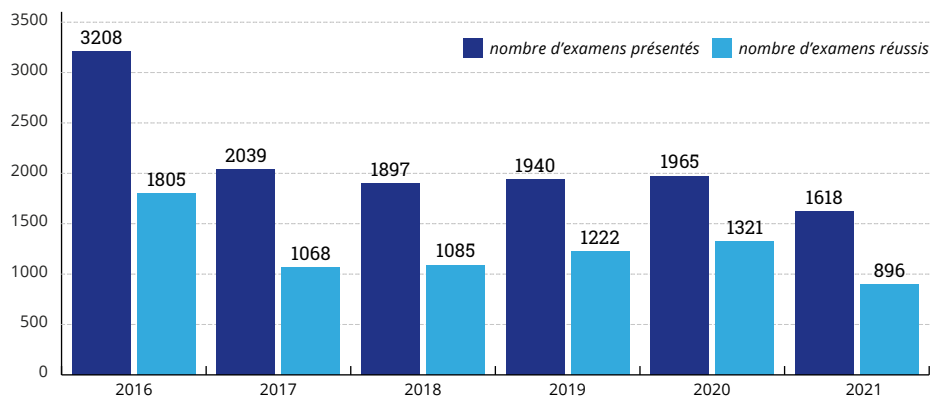
La Commission de stage souhaite remercier expressément tous les membres des jurys d'examen d'aptitude pour leur contribution à l'organisation de l'examen d'aptitude.

Présidents des quatre chambres d'expression francophone :
Paul Alain FORIERS (ULB), Karin COMBLÉ (UMONS),
Yves DE CORDT (UCL), Danielle SOUGNÉ (HEC-ULg)
(jusqu'au 31 juillet 2021).

Présidents des cinq chambres d'expression néerlandophone :
Ann GAEREMYNCK (KU Leuven), Walter AERTS (UA),
Liesbeth BRUYNSEELS (KU Leuven),
Herman BRAECKMANS (UA), Ann JORISSEN (UA).

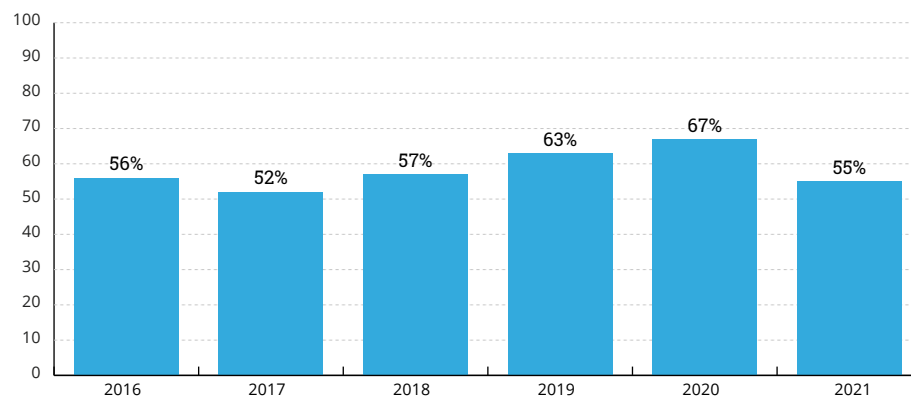
Statistiques

Évolution du nombre d'examens de stage théoriques présentés / nombre d'examens de stage théoriques réussis



En 2016, une hausse nette du nombre d'examens de stage théoriques présentés s'est manifestée. Il est supposé que les incertitudes existant à l'époque sur le contenu du nouveau cadre légal de 2016 et les éventuelles nouveautés concernant le stage, ont conduit à ce que de nombreux candidats-stagiaires ont encore voulu présenter leurs examens de stage théoriques restants (auparavant dénommés « examens d'admission ») avant l'entrée en vigueur de la loi du 7 décembre 2016. Ce pic du nombre d'examens présentés en 2016 a conduit à une diminution du nombre d'examens présentés au cours des années suivantes. Depuis 2019, le nombre d'examens présentés est à nouveau en hausse. En 2021, une baisse du nombre d'examens de stage théoriques présentés et réussis a été constatée. L'impact de la crise sanitaire pourrait être à l'origine de cette baisse du nombre de participants.

Taux de réussite examens de stage théoriques

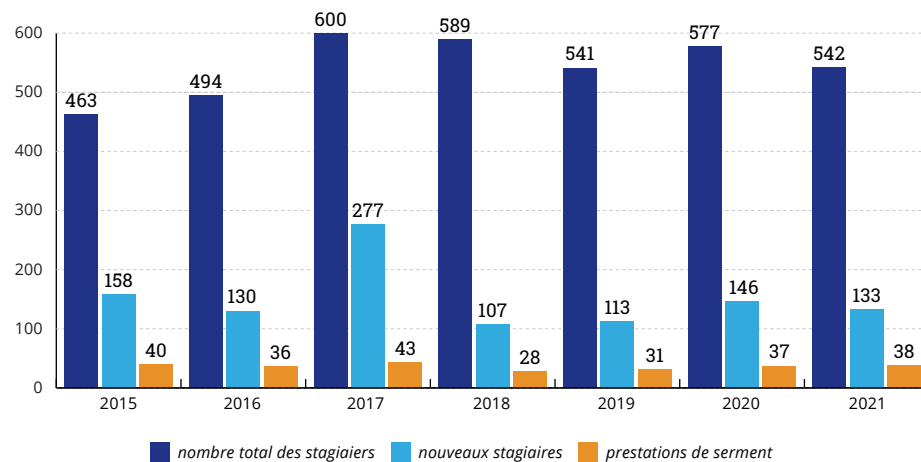


Le taux de réussite des examens de stage théoriques a progressivement augmenté ces dernières années, atteignant en 2020 son plus haut niveau depuis 2015. En 2021, une baisse importante du taux de réussite a été constatée par rapport aux deux années précédentes. Le taux de réussite reste toutefois en ligne avec le taux de réussite de la période 2016 - 2018.

Taux de participation et pourcentages de réussite des examens d'aptitude

ANNÉE	LANGUE	NOMBRE DE CANDIDATS	NOMBRE DE PREMIÈRES PARTICIPATIONS	RÉUSSITE	
2017	F	26	13	12	46%
	N	57	34	24	42%
	Total	83	47	36	43%
2018	F	32	20	14	44%
	N	62	42	24	39%
	Total	94	62	38	40%
2019	F	22	9	9	41%
	N	54	27	25	46%
	Total	76	36	34	45%
2020	F	26	19	11	42%
	N	47	20	22	47%
	Total	73	39	33	45%
2021	F	26	19	11	42%
	N	47	20	22	47%
	Total	73	39	33	45%

Évolution du nombre de stagiaires et prestations de serment



En 2017, une hausse significative du nombre de nouveaux stagiaires s'est manifestée suite à l'entrée en vigueur de la loi du 7 décembre 2016 qui permettait d'entamer le stage sans réussir les examens de stage théoriques (auparavant dénommés « examens d'admission »).



Normes et Doctrine d'audit

- 30 La Commission des normes
- 31 Normes et recommandations
- 36 Doctrine : Notes techniques
- 37 Publications et contributions
- 37 Suivi des évolutions internationales et européennes

La Commission des normes

Présidente

Patricia LELEU

Vice-président

Wim RUTSAERT

Membres

Guy COX, Frédéric DE MEE, Ghislain DOCHEN, Marie-Noëlle GODEAU, Luis LAPERAL, Thomas MEURICE (à partir du 26/03/2021), Carl ROMBAUT (à partir du 29/10/2021), Dries SCHOCKAERT (jusqu'au 26/03/2021), Cécile THEUNISSEN (jusqu'au 29/10/2021), Jacques VANDERNOOT, Thomas VERHAMME et Olivier VERTESSEN

Secrétariat

Inge VANBEVEREN et Stéphanie QUINTART



“ 2021 a été une année d'intense activité pour la Commission des normes et pour l'IRE. Cinq normes ont été approuvées par le CSPE et le ministre, deux normes ont été soumises pour approbation au CSPE et au ministre et huit projets de normes ont été soumis à une consultation publique. Les travaux de la Commission des normes ont donc été entièrement consacrés à l'élaboration d'un cadre normatif efficace, efficient et cohérent. En 2022, la Commission des normes ne se concentrera pas seulement sur l'aspect normatif mais continuera également à développer des notes techniques et des outils pour soutenir les réviseurs d'entreprises dans l'application des dispositions légales et normatives, tant celles qui sont nouvelles que celles qui ont été modifiées.”

Patricia Leleu,
Présidente de la Commission des normes

Investie du développement du cadre normatif de la profession, la Commission des normes d'exercice professionnel développe les normes d'exercice professionnel et la doctrine d'audit compte tenu du contexte légal belge et européen et des évolutions du cadre international, tant pour la mission légale de contrôle du commissaire que pour les autres missions, légales ou contractuelles, comme les missions particulières ou les autres attestations.

Groupes de travail rapportant à la Commission
Rapport du commissaire | Missions particulières | Conseil d'entreprise | Adaptation de la norme complémentaire | ESEF | Mutualités | Data analytics | Prospectus | (IRE-ITAA) Normes Transformation, Dissolution, Fusions-Scissions, Titres, PME et petites ASBL, missions de compilation

Normes et recommandations

Normes approuvées en 2021 par le CSPE et le ministre en charge de l'Économie

Norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique (version révisée 2020)

Cette norme modifie la norme complémentaire (révisée en 2018) aux normes ISA applicables en Belgique pour tenir compte du Code des sociétés et des associations.

Après une demande de reformulation, le Conseil supérieur des Professions économiques (CSPE) a approuvé ce projet de norme en date du 11 décembre 2020. Le ministre en charge de l'Économie a approuvé la norme le 25 février 2021. Cette norme est entrée en vigueur le 10^{ème} jour suivant la publication de l'avis relatif à l'approbation par le ministre de l'Économie au Moniteur belge, à savoir le 20 mars 2021.

En outre, la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes ISA applicables en Belgique, modifie les normes suivantes:

- [La norme \(révisée en 2018\) relative à l'application en Belgique des normes ISA \(§5\)](#)
- [La norme relative à l'application de la norme ISQC 1 en Belgique \(§3\)](#)

Vous pouvez consulter la norme approuvée ici : [Norme complémentaire ISA](#).

Norme formation permanente

En remplacement de la norme relative à la formation permanente du 30 août 2007, le Conseil de l'IRE a formulé un projet de norme formation permanente.

Après une demande de reformulation, le CSPE a approuvé ce projet de norme en date du 5 février 2021. Le ministre en charge de l'Économie a approuvé la norme le 10 juin 2021. Cette norme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Vous pouvez consulter la norme approuvée ici : [Formation permanente](#).

Norme relative aux missions des réviseurs d'entreprises agréés auprès des entités mutualistes

En juin 2019, le CSPE a utilisé le droit d'injonction dont il dispose en vertu de l'article 31, § 3 de la loi du 7 décembre 2016. A la suite de cette injonction, le Conseil de l'IRE a formulé un projet de norme relative aux missions des réviseurs d'entreprises agréés auprès des entités mutualistes. Lors du déve-

loppement de ce projet de norme, l'IRE s'est concerté avec l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités (OCM).

Après une demande de reformulation, le CSPE a approuvé ce projet de norme en date du 5 février 2021. Le ministre en charge de l'Économie a approuvé la norme le 10 mai 2021. Cette norme est entrée en vigueur pour les rapports émis après la date de publication au Moniteur belge de l'avis d'approbation, soit après le 19 mai 2021.

Vous pouvez consulter la norme approuvée ici : [Norme relative aux missions des réviseurs d'entreprises agréés auprès des entités mutualistes](#).

Norme relative à la mission du réviseur d'entreprises dans le cadre d'un apport en nature et d'un quasi-apport

A la lumière du CSA et du contexte normatif modifié, les normes relatives au contrôle des apports en nature et quasi-apports du 7 décembre 2001 devaient être entièrement révisées.

Dès lors, le Conseil de l'IRE a formulé un projet de norme relative à la mission du réviseur d'entreprises dans le cadre d'un apport en nature et d'un quasi-apport.

Après une demande de reformulation, le CSPE a approuvé ce projet de norme en date du 5 février 2021. Le ministre en charge de l'Economie a approuvé la norme le 20 mai 2021. Cette norme est entrée en vigueur le 26 juin 2021, soit un mois après la date de publication au Moniteur belge de l'avis d'approbation par le Ministre en charge de l'Economie dans ses attributions (le 26 mai 201).

Vous pouvez consulter la norme approuvée ici : [Mission du réviseur d'entreprises dans le cadre d'un apport en nature et d'un quasi-apport](#).

Projets de normes soumis en 2021 pour approbation au CSPE et au ministre en charge de l'Economie

Normes relatives aux missions du commissaire relatives au test d'actif net et test de liquidité

Afin de protéger les parties prenantes, le CSA introduit un double test lorsqu'une société à responsabilité limitée (SRL) ou une société coopérative (SC) décide de procéder à une distribution : le test d'actif net et le test de liquidité. Les deux tests sont inextricablement liés, mais parce que, entre autres, le moment auquel ils doivent être effectués, l'objectif du rapport d'évaluation du commissaire et l'impact sur le rapport du commissaire sur l'audit des comptes annuels sont différents, le Conseil de l'IRE a développé deux projets de normes :

- le projet de norme relative à la mission du commissaire aux articles 5:142 et 6:115 du Code des sociétés et des associations (Test d'actif net) ;
- le projet de norme relative à la mission du commissaire aux articles 5:143 et 6:116, § 1 du Code des sociétés et des associations (Test de liquidité).

Ces deux projets de normes ont été élaborés sur la base des notes techniques relatives à ces deux missions (test d'actif net et test de liquidité), approuvées par le Conseil le 30 août 2019 et soumises à un « field testing » qui a eu lieu pendant une période subséquente de 10 mois.

La consultation publique a eu lieu du 1^{er} décembre 2020 au 31 janvier 2021.

Ces projets de normes ont été soumis pour approbation au CSPE et au ministre de l'Economie. Après une première audition, le CSPE a demandé de reformuler le projet de norme. Une deuxième audition a lieu en février 2022.

Ces normes n'entreront en vigueur qu'après l'approbation tant du CSPE que du ministre de l'Economie.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Missions du commissaire relatives au test d'actif net et test de liquidité](#).

Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de l'évaluation du caractère fidèle et suffisant des données financières et comptables reprises dans le rapport de l'organe d'administration (Code des sociétés et des associations) (« Norme titres »)

Le Conseil de l'IRE a élaboré, conjointement avec l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ITAA), un projet de norme « titres ». Ce projet de norme titres décrit la mission du professionnel relative à l'évaluation du caractère fidèle et suffisant des données financières et comptables contenues dans le rapport de l'organe d'administration, telle que visée par les articles 5:120-121 et 7:178-179 CSA, 5:102, 6:87 et 7:155 CSA, 5:122 et 7:180 CSA, ainsi que par les articles 5:130-131 et 7:191-193 CSA. Ces opérations peuvent se dérouler seules ou en combinaison avec d'autres opérations.

Lors de l'élaboration de projet de norme, il a été tenu compte de la note technique relative à cette mission, approuvées par le Conseil du 20 décembre 2019 et soumise à un field testing qui a eu lieu pendant une période subséquente de 14 mois.

Le projet de norme titres a été soumis pour approbation au CSPE et au ministre de l'Economie. Après l'audition qui a eu lieu début 2022, le CSPE a demandé de reformuler le projet de norme.

Cette norme n'entrera en vigueur qu'après son approbation tant du CSPE que du ministre de l'Economie.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Norme titres - mission du professionnel](#).

Projets de normes soumis à une consultation publique en 2021

Quatres normes liées entre elles

Il s'agit des normes suivantes :

- Norme relative aux missions du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise ;
- Norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ESEF) ;
- Norme révisant la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique ;
- Norme relative à l'application des normes ISAE 3000 et ISAE 3400 en Belgique.

Ces quatre projets de norme étant liés entre eux, un document d'orientation a été établi pour guider les réviseurs d'entreprises

et d'autres parties prenantes dans les consultations publiques et les aider à formuler une réponse éventuelle.

Les consultations publiques ont eu lieu du 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 1^{er} mars 2022.

Ces normes n'entreront en vigueur qu'après leur approbation tant du CSPE que du ministre de l'Economie.

Norme relative aux missions du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise

Lors de l'approbation du projet de norme complémentaire (version révisée 2021) aux normes ISA applicables en Belgique en décembre 2020, le CSPE a fait usage du droit d'injonction prévu à l'article 31, § 3 de la loi du 7 décembre 2016 pour enjoindre l'IRE de modifier les normes relatives à la mission du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise. La consultation publique devait donc être lancée dans l'année suivant la date de l'injonction. Le 1^{er} décembre 2021, le Conseil de l'IRE a soumis le projet de norme relative aux missions du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise à une consultation publique.

L'un des points pris en compte lors de la révision de la norme est la mission relative au bilan social. Le bilan social n'étant pas uniquement applicable aux entités dans lesquelles un conseil d'entreprise a été institué, le commissaire doit inclure une mention spécifique au bilan social dans son rapport de commissaire. Le Conseil a donc décidé non seulement de modifier

la norme conseil d'entreprise, mais aussi de réviser en même temps la norme complémentaire (version révisée 2020).

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Mission du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprises](#).

Norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ESEF)

Le Règlement *délégué (UE) 2019/815 de la Commission du 17 décembre 2018 complétant la directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant le format d'information électronique unique (European Single Electronic Format (ESEF))* s'applique aux rapports financiers annuels pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2020 ou après cette date. Les Etats membres ont reçu la possibilité de reporter l'application aux rapports sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. La Belgique a décidé de faire usage de cette possibilité.

A la suite du Q&A du 29 mai 2019 et de la communication du 6 novembre 2020 de la Commission européenne, il est apparu clairement que la conclusion assortie d'une assurance raisonnable, à émettre par le commissaire, concernant le reporting ESEF, devait être incluse dans son rapport (annuel) du commissaire.

Par conséquent, le Conseil a décidé d'étendre la modification de la norme complémentaire pour inclure les obligations en

matière de reporting ESEF et, en même temps, de développer une norme spécifique ESEF, compte tenu de la spécificité et de la complexité de la mission.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen \(ESEF\)](#).

Norme révisant la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique

Suite à l'utilisation par le CSPE de son droit d'injonction prévu à l'article 31, §3 de la loi du 7 décembre 2016 pour enjoindre l'IRE de modifier les normes relatives à la mission du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise et dans le cadre des normes techniques de réglementation précisant le format d'information électronique unique (European Single Electronic Format (ESEF)) reprises dans le Règlement délégué (UE) 2019/815 de la Commission du 17 décembre 2018 complétant la directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil, le Conseil de l'IRE a décidé de modifier la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes ISA applicables en Belgique.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Norme complémentaire ISA](#).

Norme relative à l'application des normes ISAE 3000 et ISAE 3400 en Belgique

Dans certaines circonstances définies par la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ESEF), le commissaire doit établir un rapport distinct sur le reporting ESEF conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée). Il est donc proposé de rendre la norme ISAE 3000 (Révisée) applicable en Belgique.

Le champ d'application de cette norme internationale en Belgique est limité aux missions pour lesquelles une norme spécifique impose l'application de la norme ISAE 3000 (Révisée), sans exclure son application contractuelle.

Le Conseil de l'IRE a constaté que la loi prévoit de plus en plus de missions dans lesquelles le réviseur d'entreprises doit exprimer une opinion sur des informations financières prospectives. Par conséquent, avec la même portée, l'application de la norme ISAE 3400 est également prévue en Belgique.

Une traduction en français et en néerlandais des normes ISAE 3000 et 3400 est déjà disponible sur le site de l'IRE.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Normes ISAE et ISRS](#).

Norme relative à la mission de collaboration des réviseurs d'entreprises agréés au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique

La norme spécifique relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel adoptée le 8 octobre 2010 par le Conseil de l'IRE devait être actualisée. Le Conseil de l'IRE a élaboré, conjointement avec l'Institut des Réviseurs Agréés pour les Institutions Financières (IRAIF – IREFI), un projet de norme relative à la mission de collaboration des réviseurs d'entreprises agréés au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, qui est soumis à une consultation publique. Celle-ci a eu lieu du 8 décembre 2021 jusqu'au 8 février 2022.

Cette norme n'entrera en vigueur qu'après l'approbation tant du CSPE que du ministre de l'Economie.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Contrôle prudentiel](#).

Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de la transformation d'une entité

Suite à l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations, les normes relatives au rapport à rédiger à l'occasion de la transformation d'une société du 4 octobre 2002 devaient être actualisées.

Ce projet de norme a été élaboré conjointement avec l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ITAA).

Cette norme n'entrera en vigueur qu'après son approbation tant du CSPE que du ministre de l'Economie.

La consultation publique a eu lieu du 19 octobre 2021 jusqu'au 18 décembre 2021.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Mission du professionnel dans le cadre de la transformation d'une entité.](#)

Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre du contrôle des opérations de fusion et de scission de sociétés

Suite à l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations, la norme relative au contrôle des opérations de fusion et de scission de sociétés du 25 mai 2014 devait être actualisée.

Ce projet de norme a été élaboré conjointement avec l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ITAA).

Cette norme n'entrera en vigueur qu'après son approbation tant du CSPE que du ministre de l'Economie.

La consultation publique a eu lieu du 13 décembre 2021 jusqu'au 13 février 2022.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Fusions et scissions.](#)

Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre d'une dissolution et une liquidation de sociétés

Suite à l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations, les normes du 6 décembre 2002 relatives au contrôle à opérer quant à la proposition de dissolution d'une société dont la responsabilité est limitée devaient être actualisées.

Ce projet de norme a été élaboré conjointement avec l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ITAA).

Cette norme n'entrera en vigueur qu'après son approbation tant du CSPE que du ministre de l'Economie.

La consultation publique a eu lieu du 15 décembre 2021 jusqu'au 15 février 2022.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Le contrôle à opérer de la proposition de dissolution d'une société.](#)

Doctrine : Notes techniques

Depuis 2016, l'IRE publie des notes techniques – appelées initialement « notes pratiques ». Chaque note technique est jointe à un instrument de doctrine. Ainsi, les notes techniques sont intégrées dans la doctrine développée par l'IRE conformément à l'article 31, § 7 de la loi du 7 décembre 2016.

Le but ultime du Conseil dans l'élaboration des notes techniques est leur conversion - à court terme - en normes. C'est pourquoi elles sont soumises à des tests sur le terrain (« *field testing* »). Ainsi, le Conseil vise à obtenir dès maintenant des commentaires sur l'application pratique des propositions faites par l'Institut dans le cadre de l'exécution de missions généralement nouvelles. Cela permet de rédiger des projets de normes se rapprochant le plus possible de la pratique, ce qui contribue à la clarté, l'efficacité et l'applicabilité pratique des normes.

Les notes techniques publiées en 2021 comprennent :

- Note technique concernant la mission relative à la dissolution volontaire d'une A(I)SBL dans le cadre d'un mandat de commissaire (art.2:110 §2 CSA) (Communication 2021/02 – Mise à jour suite aux modifications résultant de la « loi de réparation »)
- Note technique concernant la mission relative au contrôle des opérations de fusion et de scission d'associations et fondations (Communication 2021/10)
- Note technique sur la mission du commissaire en cas de conflits d'intérêts dans les sociétés, les ASBL et les fondations et en cas de conflits d'intérêts intra-groupe (Communication 2021/11)

Publications et contributions

Rapport du commissaire

La version électronique de ce livre ICCI a été actualisée fin 2021, sur proposition du groupe de travail rapport du commissaire de la Commission des normes, afin de tenir compte, entre autres, de l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations et de certaines modifications qui en résultent ainsi que également de la version révisée 2020 de la norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique. La version électronique « provisoire » de la mise à jour publiée le 17 décembre 2021, est disponible sur le site de l'ICCI : [Rapport de commissaire](#).

Outils pour un audit ISA efficient

Le groupe de travail ISA de la Commission SME/SMP, en collaboration avec la Commission des normes de l'IRE, travaille à la préparation de plusieurs outils destinés à faciliter la mise en œuvre d'un audit ISA efficient au sein des cabinets de révision. L'objectif est de fournir aux réviseurs d'entreprises de la guidance et des modèles de documents de travail par thème. Ces outils sont publiés sur le site de l'ICCI : [Outils pour un audit ISA efficient](#).

Suivi des évolutions internationales et européennes

En 2021, la Commission des normes a continué à suivre de près les évolutions internationales et européennes et souhaite continuer à participer de façon active à l'évolution des normes professionnelles. La Commission suit de près les activités d'*Accountancy Europe* et de l'IAASB. Ainsi, la Commission prépare la réponse de l'IRE à diverses publications de l'IAASB (exposés-sondages ou documents de réflexion).



Missions déléguées

39 Registre public

44 Commission Formation

Registre public

1063

réviseurs d'entreprises (personnes physiques) étaient inscrits au registre public de l'IRE au 31.12.2021.

611

cabinets de révision étaient inscrits au registre public au 31.12.2021.

Tenue et mise à jour du registre public

Jusqu'au 31 décembre 2016, la loi conférait directement au Conseil de l'IRE la tenue du registre public reprenant tous les réviseurs d'entreprises – tant les réviseurs d'entreprises personnes physiques que les cabinets de révision – sous un numéro individuel. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Institut continue à remplir cette mission, mais en tant que compétence légalement déléguée rapportant au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises. Le Collège assume notamment la responsabilité finale de la supervision de l'octroi de la qualité de réviseur d'entreprises ainsi que de l'inscription, l'enregistrement, la tenue et la mise à jour du registre public. Le Collège a également accès à tout moment au registre public et peut requérir les adaptations qu'il estime utile après avoir recueilli l'avis de l'Institut.

Le registre public prend la forme d'une base de données électronique accessible, qui doit être actualisée en permanence et qui peut être consultée sur le site internet de l'Institut. L'ar-

ticle 17, § 2 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017 stipule que le Conseil de l'IRE doit déterminer les données qui peuvent être actualisées directement par les réviseurs d'entreprises par voie électronique (et donc sans intervention de l'IRE). *A contrario*, les données que le Conseil ne mentionne pas expressément comme étant librement modifiables ne peuvent pas être modifiées sans son autorisation.

Ces dix dernières années, l'IRE s'est réservé le droit de soumettre les dénominations sociales à l'approbation préalable du Comité exécutif. Dès lors, les réviseurs d'entreprises ne sont pas autorisés à modifier eux-mêmes ces dénominations dans le programme logiciel qui sert de base au registre.

La loi du 7 décembre 2016 stipule clairement que les réviseurs d'entreprises sont responsables de l'exactitude des données communiquées à l'Institut. En principe, les réviseurs d'entreprises sont tenus de confirmer annuellement au Collège et à l'Institut que les données reprises dans le registre public qui les concernent sont « complètes et à jour ».

Supervision publique de l'octroi et du retrait de la qualité de réviseur d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises assume le rôle d'organe (unique) de supervision publique et, à ce titre, peut s'opposer à toute décision d'octroi et de retrait de la qualité de réviseur d'entreprises, et prendre toute décision finale en la matière. Toutes les décisions de l'Institut en matière d'octroi et de retrait de la qualité de réviseur d'entreprises doivent par conséquent être communiquées au Collège, qui peut s'y opposer dans un délai légal de 7 ou 15 jours ouvrables. Les décisions de l'Institut n'ont d'effet qu'après expiration de ce délai d'opposition et sont alors réputées avoir été prises par le Collège.

1. Modifications au registre public en 2021

1.1. Réviseurs d'entreprises personnes physiques

Nouvelles inscriptions

(article 5 de la loi du 7 décembre 2016 et article 2 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

ANCION Denis (A02686), AOURZ Khadija (A02696), BOES Yannick (A02691), BRIJS Lieven (A02723), CORTVRIENDT Joris (A02702), DAVOLI Joachim (A02703), DE COEN Stijn (A02707), DE GELDER Kevin (A02720), DEBRABANDERE Lieselore (A02697), DECAUX Brieuc (A02719), DEMOULIN Lindsay (A02700), DESMET Maarten (A02692), DOBBELAIRE Anja (A02708), EL KHARRAZ Abdessamad (A02704), GUEVAR Stéphanie (A02687), HUYBRECHTS Robin (A02709), IVENS Eline (A02710), JACQUES Anne-Laure (A02705), LAUWAET Tom (A02711), LEJEUNE Morgane (A02706), LIBEER Ine (A02693), LOONTJENS Geoffrey (A02712), MICHIELS Jens (A02713), MILDE Christophe (A02714), MOGAL Tim (A02715), MULKENS Steven (A02698), ROBBEN Piet (A02716), SCHOOF Thierry (A02688), STIENAERS Alexander (A02721), TULLII Adrien (A02701), VAN COUWENBERGHE Jonas (A02717), VAN NOOTEN Stijn (A02722), VANDEN DRIESSCHE Jens (A02694), VANDER VENNET Sam (A02695), VANDERSTRAETEN Ken (A02699), VERDEGEM Elien (A02718), WAMBEKE Gauthier (A02689), WILLEMS Fabrice (A02690)

Retrait de la qualité de réviseur d'entreprises (personnes physiques)

(1) A la demande expresse du réviseur d'entreprises (démission)

(article 9, § 1, 2^o de la loi du 7 décembre 2016 et article 23 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

CORIA Emmanuel (A02279), CRIEL Luc (A00799), DE BAETS Ilse (A02444), DE BLIECK Caroline (A01860), DE BRUYN Alexis (A01068), DE GREEF Kim (A02247), DE KLERCK Bruno (A01310), DE NEEF Tania (A02427), DE RUDDER Dominique (A01056), DEBAEKE Etienne (A01055), DENECKER Karel (A02339), DEPAAPE Marcel (A02103), DEPRAETERE Pascal (A01264), DEWAELE Frans (A01166), DUBOIS Alexandra (A02434), GHEKIERE Bart (A01823), HERMANS Dominique (A00680), KESTELOOT Edouard (A01600), LACHMAN Daphné (A02181), LUX Patricia (A01786), MARCHANDISSE Yves (A01502), MONSIEUR Murielle (A01946), NEUVILLE Brigitte (A01392), NYS Eric (A01773), PARENT François (A01075), PIRET Martine (A01095), POULAIN José (A00611), PUISSANT Philippe (A01737), SCHELLEKENS Alain (A02332), SWEERT Birgit (A01569), SWINNEN Francis (A00657), VAN STEENBERGE Bart (A01152), VENCKEN Hubert (A00926), VERHULST Nico (A02612), VYLS Koen (A01961)

(2) Trois mois après un rappel à l'ordre auquel il n'a pas été donné suite

(article 9 § 1, 1° de la loi du 7 décembre 2016)

PARET Philippe (A01401)

(3) Si une ou plusieurs conditions mises à son octroi, à l'exception des conditions reprises aux articles 5, § 1er, 6°, et 7, § 1er, 7°, ne sont plus réunies

(article 9 §§ 3 et 4 de la loi du 7 décembre 2016)

Néant.

Attribution du titre de réviseur d'entreprises honoraire

(article 11, § 2 de la loi du 7 décembre 2016)

COMHAIRE Paul (A00574), CRIEL Luc (A00799), DE BRUYN Alexis (A01068), DE KLERCK Bruno (A01310), DE RUDDER Dominique (A01056), DE WEERDT Paul (A00977), DEPRAETERE Pascal (A01264), DUMORTIER Jean-Marie (A00794), HOREMANS Marcel (A00729), LUX Patricia (A01786), MARCHANDISSE Yves (A01502), NYS Eric (A01773), PARENT François (A01075), PIRET Martine (A01095), POULAIN José (A00611), PUISSANT Philippe (A01737), SWINNEN Francis (A00657), VAN STEENBERGE Bart (A01152)

Décès

Dans le courant de l'année, le Conseil a pris connaissance du décès des réviseurs d'entreprises RAVERT Luc (A01170) et VANDECRUYS Wim (A02586) et du réviseur d'entreprises honoraire MORREEL Jan (A01629).

Le Conseil a transmis ses sincères condoléances aux familles des défunts.

Nombre de réviseurs d'entreprises personnes physiques répartis par langue

	au 31.12.2020	au 31.12.2021
Total	1063	1063
de langue française	356	350
de langue néerlandaise	707	713

Nombre de réviseurs d'entreprises qui se sont déclarés empêchés temporairement d'exercer des missions révisorales

(article 30, § 1 de la loi du 7 décembre 2016)

	au 31.12.2020	au 31.12.2021
	193	199

1.2. Cabinets de révision

Inscription de cabinets de révision

(article 6 de la loi du 7 décembre 2016 et articles 7 et 8 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

B00849 – Bedrijfsrevisor Beernaert
 B01075 – K-Fin
 B01077 – S. KWANTEN
 B01078 – STEFAN BOONEN BEDRIJFSREVISOR
 B01079 – Cédric BOGAERTS
 B01080 – Margot Balbaert
 B01081 – FREDERIK HANSELAER
 B01082 – Bert De Clercq, Bedrijfsrevisor
 B01083 – TULLII Consulting & Réviseur d'entreprises
 B01084 – CHART
 B01085 – Debrabandere - Van Brabant
 B01086 – Jan Van Looveren
 B01087 – Tom Renders
 B01088 – Koen Vanstraelen
 B01089 – Tim Vanheuverzwijn
 B01090 – GC AUDIT
 B01091 – Steven Van Bael
 B01092 – fsimpelaere
 B01093 – SDL-AUDIT
 B01094 – Aman Kuderbux
 B01095 – Bedrijfsrevisor Loontjens G.
 B01096 – Amerik Jansen Bedrijfsrevisor
 B01097 – Hanne Camassa Bedrijfsrevisor

B01098 – Tina Janssens
 B01099 – DAKSAR Rev & Co
 B01100 – MNMV Audit
 B01101 – JML Reviseurs d'Entreprises
 B01102 – REVISCHOOFS
 B01103 – SVDB Bedrijfsrevisor
 B01104 – D.M. Bedrijfsrevisor
 B01105 – V. Thienpont Bedrijfsrevisor
 B01106 – HUYBRECHTS ROBIN BEDRIJFSREVISOR
 B01107 – S. MULKENS BEDRIJFSREVISOR
 B01108 – J. MARKO - REVISEUR D'ENTREPRISES
 B01109 – Audit Oculus

Retrait de la qualité de réviseur d'entreprises (cabinets de révision)

(1) A la demande expresse du réviseur d'entreprises

(article 9, § 1, 2° de la loi du 7 décembre 2016 et article 23 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

B00085 – De Neef & Partners, Bedrijfsrevisoren
 B00111 – Vandelanotte Audit
 B00115 – DUMORTIER & C°
 B00137 – Hubert VENCKEN
 B00166 – HAULT & C°
 B00319 – Boudewijn VAN USSEL & C°
 B00546 – PAUL DE WEERDT, BEDRIJFSREVISOR
 B00557 – Dewaele Frans Bedrijfsrevisor
 B00609 – ERIC NYS - REVISEUR D'ENTREPRISES
 B00698 – FREDERIC VERSET & CO

B00722 – MARCEL HOREMANS
 B00751 – Martine Piret réviseur d'entreprises
 B00760 – Finvision Bedrijfsrevisoren Brussels
 B00800 – CERTAMCO
 B00856 – VAN DEN KEYBUS - VAN DER JEUGHT
 B01004 – EURAUDIT
 B01013 – Claude Louckx

(2) Trois mois après un rappel à l'ordre auquel il n'a pas été donné suite

(article 9 § 1, 1° de la loi du 7 décembre 2016)

Néant.

(3) Si une ou plusieurs conditions mises à son octroi ne sont plus réunies

(article 9 § 3 de la loi du 7 décembre 2016)

Néant.

Nombre de cabinets de révision répartis par forme juridique

	au 31.12.2020	au 31.12.2021
Total	593	608
Société de droit commun	5	5
Société privée à responsabilité limitée (SPRL)	-	-
Société à responsabilité limitée (SRL)	490	513
Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)	38	26
Société en commandite simple (SCS)	58	62
Société en commandite par actions (SCA)	0	0
Société anonyme (SA)	1	1
Société en nom collectif (SNC)	1	1

1.3. Contrôleurs et entités d'audit de pays tiers

Nouvelles inscriptions

(articles 7 et 8 de la loi du 7 décembre 2016 et articles 15 et 16 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

En 2021, aucune inscription dans le registre public n'a été effectuée en tant qu'auditeur ou entité d'audit de pays tiers.

Nombre d'entités d'audit de pays tiers

	au 31/12/2020	au 31/12/2021
Total	7	7
Dont pays tiers enregistrés	7	7

2. Modifications dans la liste des réseaux en 2021

Nouvelles inscriptions

N00066 – Van Havermaet Bedrijfsrevisoren

Démission

N00028 – Toubeau, Vanden Bosch

N00037 – DB AUDIT

N00056 – V.M.D.

N00057 – EXCO

N00062 – JM CB AUDIT

Nombre de réseaux répertoriés

	au 31/12/2020	au 31/12/2021
Total	54	50

Commission Formation

Président

Fernand MAILLARD

Membres

Melissa CARTON,
Dirk CLEYMANS, Sarah DUPUIS, Bart
EVERSDIJK, Faska KHROUZ, Luc RAVERT
(jusqu'au 21 novembre 2021),
Catherine SAEY, Wendy SAMAN,
Sara STEYAERT, Luc R. VAN DEN ABBEELE,
Bernard VANDENBORRE et
Christel WEYMEERSCH

Secrétariat

Stef VAN ATTENHOVEN,
Dominique VANESSE et
Eva WILLEBRORDS

La Commission de formation a pour mission :

- de proposer annuellement au Conseil de l'IRE un programme de formation adapté aux attentes professionnelles des réviseurs d'entreprises accompagné d'une sélection méticuleuse d'orateurs de qualité. Lors de la conception du programme de formation, la Commission se base sur des sujets d'actualité, les besoins de la profession, l'intérêt porté par les réviseurs d'entreprises à certains sujets et sur l'exclusivité de certaines thématiques (c.-à-d. des séminaires proposés uniquement par l'IRE) ;
- de garantir l'organisation et le contrôle de qualité des séminaires notamment au moyen d'évaluations ;
- d'assurer le suivi des développements internationaux en matière de formation permanente , ainsi que la vérification et la surveillance de la conformité de la norme sur la formation permanente avec les développements susvisés ; dans le cadre de l'approbation préalable du programme de formations organisées par les cabinets de révision : d'analyser les dossiers soumis et, le cas échéant, d'en débattre en Commission afin de parvenir à une décision collégiale.

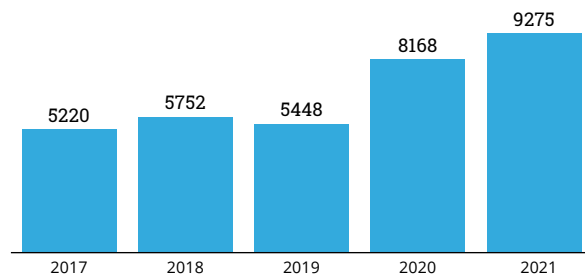


La Commission Formation au travail lors d'une réunion hybride.

9275

personnes ont participé à une activité de formation organisée par l'IRE et l'ICCI en 2021

Nombre de participants 2017-2021



Spécificités du programme de formation 2021

Il est évident que la crise sanitaire a eu un effet profond sur l'organisation des formations en 2021. Les séminaires classiques n'ont pu être organisés en présentiel que 22 fois. La formule du webinaire, souvent proposée avec la possibilité d'assister également sur place à l'IRE - un séminaire dit hybride - est devenue la règle. La grande majorité des réviseurs d'entreprises a particulièrement apprécié la formule du Webinaire à distance.

Plus que jamais, l'IRE a fait de gros efforts pour offrir un programme de formation équilibré, de qualité et, surtout, très complet. Le Conseil de l'IRE et la Commission de formation sont heureux de constater que ces efforts ont été accueillis avec un tel enthousiasme, en premier lieu par les réviseurs d'entreprises et les stagiaires.

Au total, 108 séminaires ont été organisés, alors que le nombre moyen de séminaires dans les périodes antérieures, avant la période covid, était d'environ 80. Naturellement, la plupart des séminaires - 68 pour être précis - portaient sur des sujets liés à l'audit, y compris les thèmes liés à la consolidation, aux IAS/IFRS, aux ISA, au Not for Profit et à l'Audit financier. Les séminaires juridiques, fiscaux et informatiques ont également été largement couverts. Les séminaires juridiques, notamment ceux qui traitent du droit des sociétés et des associations, et les séminaires fiscaux comptent traditionnellement aussi sur un niveau d'intérêt très élevé des participants. Ceci est en contraste avec les formations relatives à l'AML et à la déonto-

logie, bien que nous soulignons toujours la grande importance de ces sujets pour l'exercice de la profession.

Sur ces 108 séminaires, 8 ont été organisés sous forme de workshop pour un maximum de 40 participants chaque fois. L'objectif d'un tel workshop est de travailler de manière interactive, de préférence en petits groupes, sur un thème donné. Ce que nous avons déjà constaté en 2020 a pu être confirmé en 2021 : le format webinaire n'est pas adapté aux workshops, sauf rares exceptions. Nos orateurs ont confirmé qu'il n'est guère possible d'avoir une interaction fructueuse à distance.

Plus de 9.000 participants : les webinar ont du succès

Nous avons enregistré pas moins de 9275 participants pour les 108 activités de formation en 2021. Cela signifie que le record de l'année dernière de 8168 participants a été à nouveau battu. La proportion de réviseurs d'entreprises (7620 participants, soit 82%), de stagiaires (1396 participants, soit 15%) et de tiers (3%) - c'est-à-dire le personnel des cabinets, le personnel de l'IRE ou des personnes d'autres secteurs professionnels - était identique à celle de l'année précédente. Les 864 réviseurs actifs et les 199 réviseurs empêchés (situation au 31 décembre 2021) ont suivi ensemble 24.260 heures de formations dans le programme proposé par l'IRE et l'ICCI. Cela représente une moyenne d'environ 23 heures par réviseur, soit près de trois fois le minimum de huit heures exigé par la norme de formation permanente.

Bien entendu, le format webinaire n'est pas étranger à ces chiffres élevés. En même temps, cela démontre l'intérêt croissant de la profession pour le programme de formation de leur Institut. Pas moins de 13 webinaires ont attiré plus de 200 participants.

Un webinaire vous permet d'éviter de perdre du temps dans les temps de déplacement et les embouteillages. Il est jugé très confortable par de nombreux participants. Pour les orateurs, mais aussi pour de nombreux participants, l'appréciation est plus mitigée : en effet cette formule limite fortement l'interaction entre les orateurs et les participants, mais également les entretiens entre participants. Pour un orateur, parler avec enthousiasme à un écran n'est pas simple.

Néanmoins, pas moins de 125 orateurs, dont une majorité d'orateurs habituels de nos formations, ont répondu présents et prêts à participer à ce programme de formation. Parmi eux 69 sont des spécialistes extérieurs à la profession, 2 sont des stagiaires qui ont osé apporter un éclairage nouveau à des réviseurs d'entreprises expérimentés ; 54 réviseurs ont partagé leurs connaissances avec leurs consœurs et confrères. Nous leur sommes très reconnaissants. Sans leur engagement et leur passion pour partager leurs connaissances, il ne peut être question d'un programme de formation de qualité.

Trois réviseurs d'entreprises ont assuré un total de 28 (!) séminaires. Il s'agit de Lieven ACKE, Membre du Conseil et Président de l'ICCI, le Membre du Conseil Olivier DE BONHOMME et Michel DE WOLF, Président honoraire de l'IRE. La profession leur doit une grande reconnaissance.

Comme l'année dernière, les séminaires 2021 ont été évalués avec un taux de satisfaction en général un peu plus bas qu'à l'époque pré-covid. Néanmoins, les pourcentages moyens de 77% tant pour l'évaluation globale que pour l'approche didactique restent plus que correct. La moyenne de 73% pour la documentation est un sujet de préoccupation. Cela est sans doute dû, vu les circonstances, au passage imposé quasi intégral au format webinaire et qui a demandé un très gros effort d'adaptation pour les orateurs. Les commentaires des participants sont soigneusement analysés par la Commission de formation afin d'en tirer les leçons et adaptations nécessaires. Les commentaires des participants sont généralement très positifs. Il y a une demande récurrente de ne pas enseigner trop de théorie, mais plutôt de prêter attention aux cas pratiques concrets. Nous ne manquons pas d'en faire part aux intervenants qui, à la quasi-unanimité, acceptent d'en tenir compte pour l'avenir.

Une nouvelle norme pour la formation permanente

Après de nombreux travaux préparatoires tant par la Commission de formation que par le Conseil de l'Institut, le Conseil supérieur des professions économiques a approuvé la nouvelle norme de formation continue lors de sa réunion du 5 février 2021. La nouvelle norme a ensuite été approuvée par le Ministre des affaires économiques le 10 juin.

La nouvelle norme relative à la formation continue est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Le président de la commission de formation a donné des explications complémentaires le 22 décembre dans une chronique publiée sur le site de l'IRE : [2022 la nouvelle norme de formation permanente de l'IRE](#). Lors de la communication du programme 2022-23, nous mettrons en évidence les principaux points de différence avec la norme précédente.



L'année 2021 a été marquée par le décès de Luc Ravert, membre apprécié de la Commission de formation d'octobre 2010 jusqu'au 21 novembre 2021, jour de son décès.



Commissions d'études

- 48 Commission Juridique
- 50 Commission SME/SMP
- 52 Commission secteur public
- 54 Commission secteur non marchand
- 55 Commission des Questions Comptables

Commission Juridique

Président

Lieven ACKE (réviseur d'entreprises)

Membres

Herman BRAECKMANS (professeur émérite UAntwerpen - avocat),
Giuseppina DESIMONE (FGTB) (jusqu'au 25 mars 2021),
Annelies DE WILDE (GUBERNA) (jusqu'au 1^{er} décembre 2021),
Michel DE WOLF (réviseur d'entreprises), Sacha DIERCKX (FGTB)
(du 26 mars 2021 au 16 décembre 2021), Ann DIRKX (BNB),
Paul Alain FORIERS (professeur émérite ULB - avocat),
Hugues FRONVILLE (réviseur d'entreprises honoraire),
Patricia LELEU (réviseur d'entreprises), Thierry LHOEST (FSMA),
Henri OLIVIER (professeur émérite Uliège), Luk OSTYN (réviseur
d'entreprises), Gilberte RAUCQ (notaire honoraire) (jusqu'au
26 août 2021), Laurent VAN DER LINDEN (réviseur d'entreprises),
Joris VAN EEKERT (FGTB) (à partir du 17 décembre 2021),
Laurence VAN EYCKEN (juriste d'entreprise), Arie VAN HOE (FEB)
(à partir du 29 octobre 2021), Thierry VAN LOOKE (réviseur
d'entreprises) et Peter VAN MELKEBEKE (notaire) (à partir du
27 août 2021).

Ces personnes siègent à titre personnel et n'engagent pas
l'institution dont elles sont issues.

Secrétariat

Steven DE BLAUWE, Camille LUXEN et Erwin VANDERSTAPPEN

La Commission juridique fournit une assistance juridique aux organes et commissions de l'IRE en rendant des avis et en contribuant à l'élaboration de la doctrine permettant de tracer les lignes de conduite des réviseurs d'entreprises. La Commission se penche également sur les (projet d') avis juridique de la Fondation ICCI, qui lui sont soumis à la demande des administrateurs de la Fondation.

La Commission juridique est composée en majorité de personnes issues du monde académique, du barreau, du notariat et des autorités publiques, ainsi que, complémentirement, de réviseurs d'entreprises. Cette diversité dans la composition de la Commission en fait un lieu privilégié pour la confrontation des idées et des expériences.

Les questions soumises à la Commission juridique ont généralement trait au droit des sociétés ou aux réglementations intéressant la profession de réviseur d'entreprises, à l'exception du droit fiscal. En outre, la Commission juridique est attentive aux réformes législatives concernant le révisorat d'entreprises.



“ Les questions soumises à la Commission juridique ont notamment trait au droit des sociétés et aux prescriptions relatives à l'organisation de la profession. En 2021, la Commission juridique a, à nouveau, été particulièrement attentive aux nouveautés et aux interprétations pour la profession du Code des sociétés et des associations. ”

Lieven Acke,
Président de la Commission juridique

Thèmes centraux 2021

- Code des sociétés et des associations (CSA)
- Interprétation des missions spéciales dans le CSA

Activités

En 2021 la Commission juridique s'est réunie à cinq reprises afin d'examiner les sujets suivants, qui découlent principalement du Code des sociétés et des associations :

- Loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses :
 - Apport en nature sans émission d'actions nouvelles ;
 - Apport en nature combiné à une émission d'actions nouvelles – *Quid* lorsqu'une SRL n'a pas de commissaire ?;
 - Apport en industrie, apport de connaissance et de savoir-faire (*know-how*) dans une SRL ;
 - Apport d'une branche d'activités – libération partielle des actions ;
- Justes motifs permettant au commissaire de s'abstenir d'émettre un rapport sur un apport en nature et, par extension, tout rapport sur une mission spéciale ;
- Mission du réviseur d'entreprises dans le cadre de l'évaluation d'une créance sur une société en difficulté, lors de l'apport de cette créance au capital de cette même société ;
- Régularisation d'un rapport sur un quasi-apport et notion de nullité ;
- Impact du régime de nullité sur les travaux de contrôle ;
- Demande de preuve de la capacité d'une SRL à s'acquitter de ses dettes pendant une période d'au moins 12 mois ;
- Nouvelle définition de la notion d'"actif net" ;
- Abstention de conclusion dans le rapport du réviseur d'entreprises relatif à une fusion ou une scission : conséquences sur le contrôle de la légalité interne et externe par le notaire dans une SRL ;
- Transformation d'une SComm avec un actif net négatif en SRL ;
- Transformation transfrontalière par émigration et moment de la mise à disposition du rapport du professionnel ;
- Forme de société d'une régie communale autonome dans le CSA ;
- Mission du commissaire dans le cadre d'un conflit d'intérêts dans le chef de tous les administrateurs.

- Autres sujets :

- Secret professionnel du commissaire dans le cadre d'une audition de témoins (art. 929 C.J.) ;
- Portée du secret professionnel à l'égard de l'administration fiscale ;
- Registre public – cabinet composé uniquement d'un réviseur d'entreprises empêché ;
- Interruption de la prescription d'une dette reprise dans les comptes annuels ;
- Examen du bilan social et application de l'article 206 du Code pénal social ;
- Application au secteur associatif de l'article 16 de l'arrêté royal du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprises ;
- Fusion de mutualités.

Commission SME/SMP

Présidente

Inge SAEYS

Membres

Christel DE BLANDER, Marleen MANNEKENS (jusqu'au 27 août 2021), Stéphane DELAUNAY, David DE SCHACHT, Vincent DE WULF, Nicolas DUMONCEAU, Ken SNOEKS, Amaury STAS DE RICHELLE, Guy VAN DE VELDE, Christophe REMON, Joseph-Michel BOES et Carl ROMBAUT (à partir du 24 septembre 2021)

Coordination

Sandrine VAN BELLINGHEN et Alessandro BUX (à partir du premier avril 2021)

Organes rapportant à la Commission

Groupe de travail ISA et groupe de travail ISQM
(Stéphanie QUINTART et Roby FELE)

En 2021, il a été décidé d'adapter et d'optimiser le fonctionnement de la Commission en travaillant avec des sous-commissions. Ces sous-commissions sont les suivantes : missions particulières, réglementation, évaluation, contrôle de la qualité et stratégie générale. En outre, la mission de la Commission consiste à :

- Soutenir les cabinets de révision, y compris les petits et moyens cabinets, par une collaboration entre les grands et petits cabinets et par l'élaboration d'outils et de guidance.
- Fournir de l'input à plusieurs commissions et groupes de travail sur les questions touchant les PME et les missions qui sont importantes pour les réviseurs d'entreprises auprès des PME.
- Elaborer des documents pour promouvoir la profession auprès du public et en particulier auprès de la clientèle PME.



Inge Saeys,
Présidente de la Commission SME/SMP

Thèmes clés 2021

- Publication de brochures actualisées sur les différents services fournis par les réviseurs d'entreprises ;
- Publication d'outils pour un audit ISA efficient ;
- Renforcer l'image du réviseur d'entreprises dans le cadre des missions d'évaluation ;
- Préparer la mise en œuvre du nouveau système de gestion de la qualité ISQM.

Activités 2021

Publication de brochures

Tenant compte des nouvelles dispositions du Code des sociétés et des associations ainsi que des derniers développements au sein de la profession, la sous-commission «missions particulières» a mis à jour deux anciennes brochures et les a publiées. Les mises à jour concernent les brochures «Apport en nature» et «Comment établir un plan financier pour ma PME ?».

Publication d'outils pour un audit ISA efficient

Le groupe de travail « normes ISA », présidé par Noëlle Lucas, a développé deux nouveaux outils : l'un permettant d'effectuer une appréciation de l'évaluation de continuité d'exploitation de l'entité auditée, conformément à la norme ISA 570 Continuité d'exploitation et l'autre, en vue de faciliter l'appréhension des risques «fraude & *management override*» de chaque entité

contrôlée, pour permettre à l'auditeur de répondre adéquatement aux obligations qui lui sont imposées par l'ISA 240 en matière de fraude lors d'un audit des états financiers. Ces deux outils ont été publiés sur le site de l'ICCI. Les prochains outils qui seront publiés dans le courant de l'année 2022, porteront sur les procédures analytiques de substance et les sociétés de service.

Renforcer l'image du réviseur d'entreprises

L'un des objectifs de la sous-commission «évaluation» est de renforcer l'image des réviseurs d'entreprises dans le cadre des missions d'évaluation. Dans cette optique, diverses initiatives ont été prises l'année dernière, dont la participation à la «Semaine de la transmission», organisée chaque année en Wallonie par SOWALFIN. Une présentation en ligne a permis d'attirer l'attention sur la valeur ajoutée du réviseur d'entreprises dans ce domaine. Un article sur les points d'attention du réviseur d'entreprises dans le domaine de l'évaluation a également été rédigé. Enfin, le Conseil a décidé d'adhérer à l'*International Valuation Standards Council*. L'IRE sera représenté par Vincent De Wulf, président de cette sous-commission.

Mise en œuvre de l'ISQM

En décembre 2022, un tout nouveau système de gestion de la qualité sera introduit, à savoir l'ISQM. Cette introduction aura un impact majeur sur la profession et les préparatifs pour une transition en douceur sont actuellement en cours. Plusieurs membres de la commission SME/SMP ont rejoint le groupe

de travail ISQM spécialement constitué, sous la présidence de Noëlle Lucas, et participent à l'élaboration d'un outil destiné à aider les confrères à appliquer correctement ce nouveau système. Plusieurs articles ont également été publiés sur une [page internet dédiée à l'ISQM](#) pour informer les confrères de cette mise en œuvre.

Contacts internationaux

Les membres de la Commission SME/SMP suivent activement les évolutions internationales, que ce soit au sein de l'IFAC (*SMP Advisory Group*) ou de *Accountancy Europe* et ils répondent à des questionnaires émanant de ces organisations. La sous-commission réglementation s'est ainsi concentrée sur la formulation d'une réponse à l'exposé-sondage de l'IAASB concernant le projet de norme ISA pour les entités moins complexes (LCE).

Commission secteur public

Président

Lieven ACKE

Membres

Céline ARNAUD, Guy COX, Bénédicte DEJON,
Jean FOSSION (jusqu'au 7 juin 2021),
Fernand MAILLARD, Marleen MANNEKENS
(jusqu'au 29 octobre 2021),
Thomas MEURICE, Sara STEYAERT et
Ria VERHEYEN

Secrétariat

Alexia CAUWE, Steven DE BLAUWE et
Erwin VANDERSTAPPEN

Groupes de travail faisant rapport à la Commission

- ISA 250 et marchés publics
- Questions concernant les créances et les dettes de l'État
- Observatoire des marchés publics

La Commission Secteur Public a pour mission principale de positionner la profession dans le contexte du contrôle externe dans le secteur public. Elle vérifie si, et dans quelle mesure, il existe déjà un audit indépendant au sein des différents sous-secteurs de l'administration publique belge et examine quel est, et pourrait être, le rôle du réviseur d'entreprises dans le cadre des activités d'audit dans le secteur public. Ce faisant, elle s'efforce de coopérer au maximum avec les autres acteurs actifs dans ce domaine.



Dag van de publieke sector, 26 oktober 2021



“ L'IRE, s'est révélé être un partenaire pour les autorités dans sa quête d'informations financières fiables. La première édition de la Journée du secteur public avait pour objectif d'examiner les réalisations dans ce domaine et d'offrir une plateforme informelle de discussion. L'IRE souhaite ainsi inspirer toutes les autorités publiques du pays dans leur recherche d'informations de gestion de qualité.”

Lieven Acke, membre du Conseil,
président de la Commission secteur public

Thèmes clés 2021

- Journée du secteur public
- Concertation avec le secteur public fédéral
- Autorité flamande - certification ISAE des centres de services VLIMPERS et Comptabilité (rapport de type 2), établissement d'un bilan social par VLIMPERS

Observatoire des marchés publics

L'Observatoire des marchés publics a pour mission principale d'aider les pouvoirs adjudicateurs dans l'élaboration d'un cahier spécial des charges visant à la désignation d'un commissaire.

L'Observatoire intervient de façon plus proactive auprès des pouvoirs adjudicateurs qui souhaitent faire appel à un réviseur d'entreprises pour les aider à rédiger leur cahier spécial des charges.

Suite aux évolutions législatives et aux réactions des différents pouvoirs adjudicateurs avec lesquels l'Observatoire a été en contact, la Commission du secteur public a mené une réflexion approfondie sur les critères d'attribution les plus appropriés à prévoir en complément du critère du prix pour la désignation d'un commissaire.

Les différents modèles de cahiers des charges sont adaptés en fonction de la législation et des meilleures pratiques.

Activités

En 2021, les sujets suivants ont été abordés :

- Organiser la première édition de la Journée du secteur public ;
- Consultation du secteur public fédéral (loi du 22 mai 2003) ;
- Présence dans divers organes de concertation (groupe de pilotage *single audit*, enseignement supérieur, etc. ;)
- Autorité flamande - Certification ISAE des centres de services VLIMPERS et *Boekhouding* (Comptabilité) (rapport de type 2), rédaction d'un bilan social par VLIMPERS ;
- Concertation avec le Collège des institutions publiques de sécurité sociale (IPSS) sur la certification des comptes annuels des IPSS;
- Concertation sur le contrôle des comptes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Modèle de cahier des charges sur base du Codex flamand des finances publiques (*Vlaamse Codex Overheidsfinanciën*).

Commission secteur non marchand

Président

Olivier DE BONHOME

Membres

Didier BERNARD, Jean FOSSION, Koen KEUPPENS,
Peter LENOIR, Fernand MAILLARD, Joseph MARKO et
Jean-François NOBELS

Coordination

Roby FELE

Organes rapportant à la Commission

- Groupe de travail « ONG »
- Groupe de travail « Hôpitaux »
- Cellule de coordination « Partis politiques »

La Commission non marchand a pour objectif de fournir des solutions aux problématiques rencontrées par la profession dans le secteur non marchand et de développer les missions de la profession dans le secteur.

Activités 2021

- Publication de la [brochure](#) : « La notion de conflit d'intérêt dans les associations et fondations ».
- Publication de la [brochure](#) « Provisions, fonds affectés et fonds de l'association ou de la fondation : comment faire la différence ? ».
- Publication de la [brochure](#) « Les mauvaises pratiques de gestion – quelques écueils à éviter ».
- Publication d'un [tableau comparatif](#) des dispositions législatives entre les ASBL, AISBL et fondations.
- Suivi de l'actualité, des problématiques et de la documentation établie en rapport avec le secteur non marchand.
- Publication d'un [modèle](#) de lettre de mission et de rapport concernant la mission (ISRS 4400 (Révisée)) relative au pourcentage annuel moyen de prélèvement des hôpitaux (ICCI) en collaboration avec les pouvoirs subsidiaires des hôpitaux (SPF Santé Publique et INAMI).
- Mise à jour du [modèle de rapport](#) sur les comptes consolidés du parti politique (ICCI).

Les documents et outils utiles aux réviseurs d'entreprises et aux parties prenantes du secteur non marchand sont rassemblés sous l'[onglet « secteur non marchand »](#) du site internet de l'IRE.



Olivier de Bonhome, Président de la Commission secteur non marchand

Commission des Questions Comptables

Président

Fernand MAILLARD

Membres

Lieven ACKE, Ignace BOGAERT, Thomas CARLIER,
Carlo-Sébastien D'ADDARIO, Anke DE BACKER,
Stephane DELAUNAY, Michel DE WOLF, Elena SHIBKOVA,
Frank VANDELANOTTE et Jean Pierre VINCKE

Secrétariat

Christophe D'HONDT et Roby FELE



La Commission des questions comptables a pour vocation d'impliquer le réviseur d'entreprises dans l'établissement des nouvelles lois, règles, normes et avis en matière comptable, et plus particulièrement des dispositions légales et réglementaires qui revêtent un intérêt général et qui ont trait à la profession de l'audit.

Thèmes clés 2021

- Suivi des notes de discussion et projets d'avis de la CNC, dans la mesure où ces documents présentent un intérêt pour la profession de l'audit, et préparation des propositions de prises de position du Conseil de l'IRE.
- Suivi de la publication des avis par la CNC.
- Rôle de concertation et de coordination, en tant qu'organe consultatif du Conseil, par rapport à certaines questions comptables spécifiques pour lesquelles la profession d'audit a intérêt à adopter un point de vue commun.

Fernand Maillard,
Président de la Commission des Questions Comptables

En 2021, la Commission a réagi à 24 projets d'avis de la CNC, et a de nouveau réagi à 2 reprises suite à la publication d'avis par la CNC. Ces projets d'avis portaient sur :

- Les pertes reportées et le maintien des fonds affectés dans les A(I)SBL et fondations
- Traitement comptable de la renonciation au paiement du loyer par suite de la pandémie de COVID-19 ;
- Plus-values de réévaluation : implications des changements apportés par le CSA et l'AR CSA ;
- Traitement comptable des opérations de fusions de sociétés ;
- Analyse au regard du droit des comptes annuels de la procédure de sonnette d'alarme sous le CSA ;
- Indisponibilité du patrimoine lors de la transformation d'une ASBL en une société coopérative agréée comme entreprise sociale ;
- Compte 26 Autres immobilisations corporelles ;
- Taxe annuelle sur les comptes-titres ;

- Traitement comptable de la réserve de reconstitution ;
- Traitement comptable des indemnités COVID-19 et des coûts supportés en raison de la crise sanitaire ;
- Associations et fondations : fonds négatifs ;
- Reddition de comptes en cas de dissolution et de liquidation d'une ASBL ou AISBL ;
- Reddition de comptes en cas de dissolution et de liquidation d'une société dotée de la plénitude de la personnalité juridique ;
- Clôture immédiate de la liquidation d'une société : effets au niveau du droit des comptes annuels ;
- Clôture immédiate de la liquidation d'une ASBL ou AISBL : effets au niveau du droit des comptes annuels ;
- Évaluation et comptabilisation des cryptomonnaies utilisées comme moyen de paiement ;
- Démission et exclusion à charge du patrimoine social auprès des SRL et SC - Part de retrait ;
- Application des critères de taille visés aux articles 1:24 et 1:25 du Code des sociétés et des associations ;
- Consolidation d'un groupe horizontal (consortium) ;

- Traitement comptable des intérêts et des autres montants dus en raison d'un retard de paiement ;
- Fusions et scissions impliquant des sociétés dont l'actif net est négatif ;
- Méthode de mise en équivalence ;
- Article 3:175, AR CSA : bilan d'ouverture des ASBL, AISBL et fondations existantes tenant une comptabilité en partie double ;
- Traitement comptable des opérations de scission de sociétés.

Les réactions de la Commission sur les projets d'avis de la CNC sont publiées sur le site web de l'IRE dans la rubrique « Règlements & Publications - Réactions du Conseil de l'IRE aux projets d'avis de la Commission des Normes Comptables (CNC) ».

La Commission suit également l'évolution des initiatives législatives et normatives internationales - sans se prononcer sur la question - et ce grâce à la présence de certains de ses membres dans le *Accounting Working Party* de *Accountancy Europe* et à sa participation aux débats ouverts de l'IFAC.



Relations internationales

- 58 IFAC
- 58 Accountancy Europe
- 59 FIDEF
- 59 Congrès de l'OEC
- 59 Assises CNCC

IFAC

Membre de l'IFAC depuis sa fondation, l'IRE suit de près les activités de cette importante institution internationale, que ce soit l'assemblée générale annuelle ou les activités de l'IAASB ou de l'IESBA.

Assemblée générale de l'IFAC

Le Secrétaire général, Marc Bihain et le Vice-Président, Fernand Maillard ont participé à l'assemblée générale de l'IFAC qui s'est tenue de façon digitale du 10 au 11 novembre 2021.

Participation de l'IRE aux autres activités de l'IFAC

Le Secrétaire général a participé au *Chief Executives' Strategy Forum* qui s'est tenu le 1 et le 2 mars 2021 de façon digitale. Il y était notamment question des défis et des perspectives pour la profession. Les thèmes abordés furent le *reporting* non financier et le rôle de la profession afin de donner un niveau d'assurance adéquat aux informations non financières, la digitalisation de la profession ainsi que la poursuite des discussions concernant le *Monitoring group* et son impact sur le processus d'adoption des normes.

Participation de l'IRE au groupe d'Edimbourg

Le 3 mars 2021, l'IRE - représenté par le Secrétaire général et le président honoraire Michel De Wolf - a participé aux travaux du groupe d'Edimbourg composé d'une partie des membres de l'IFAC et ayant pour objectif de défendre au sein de l'IFAC les intérêts des petits et moyens cabinets et des pays en développement ainsi que de prendre en considération les problèmes des clients PME. Des réunions du groupe d'Edimbourg se sont également tenues de manière digitale les 2 juin, 8 septembre et 9 novembre 2021. Le secrétaire général et le président honoraire, Michel De Wolf y ont également participé.

Accountancy Europe

En 2021, l'IRE a poursuivi son rôle actif au sein de *Accountancy Europe* au travers de plusieurs groupes de travail. Ceux-ci organisent l'échange d'informations entre les organisations nationales et *Accountancy Europe* sur les sujets importants pour la profession et travaillent sur différents projets destinés à représenter les vues de la profession européenne vis-à-vis des institutions de l'UE ainsi que des organisations et normalisateurs internationaux : l'audit mais aussi la comptabilité, l'anti-blanchi-

ment, le secteur bancaire, le marché des capitaux, la fiscalité, le *reporting* d'entreprise, la déontologie et l'accès à la profession, le secteur des assurances, le secteur public, le développement durable et les entreprises de petite et moyenne taille.

Basée à Bruxelles, *Accountancy Europe* joue un rôle important dans la contribution de la profession à la recherche de solutions visant à préserver l'intérêt général. Cette organisation remplit également un rôle d'information à l'égard de ses membres (50 instituts professionnels issus de 35 pays, dont les 27 Etats membres de l'Union européenne).

En 2021, *Accountancy Europe* a mis l'accent sur le traitement des sujets suivants : le développement durable, les missions d'audit et d'assurance, les PME, le *reporting* ainsi que le gouvernement d'entreprise.

La *Members' Assembly* d'*Accountancy Europe* a élu le 15 décembre 2021 Tom Meuleman comme membre du *Board* pour un terme de 2 ans, lequel succède à Mme Christine Cloquet démissionnaire. En tant que membre du *Board* d'*Accountancy Europe*, Tom Meuleman suivra de près les évolutions attendues au niveau européen en ce qui concerne la réforme de l'audit et de la gouvernance.

FIDEF

Structure d'échange et de coopération au sein de la communauté linguistique francophone, la [FIDEF](#) réunissait, en 2021, 38 pays sur quatre continents.

Le Vice-Président et le secrétaire général ont représenté l'IRE à l'Assemblée générale de la FIDEF qui s'est tenue le 5 octobre 2021 à Bordeaux. Le confrère Michel De Wolf a également assisté à cette réunion en tant que Président honoraire de la FIDEF.

Congrès de l'OEC

Le Vice-Président et le Secrétaire général ont participé au [76^{ème} Congrès de l'OEC](#) qui s'est tenu de du 6 au 8 octobre 2021 à Bordeaux et abordait la thématique «L'expert-comptable au cœur de la relance».

Dans un contexte sanitaire critique, le rôle de l'expert-comptable est souligné pour qu'il confirme sa qualité d'acteur incontournable afin d'aider à installer une relance aussi rapide que durable.

Assises CNCC

Les 9 et 10 décembre 2021, le Vice-Président et le Secrétaire général ont représenté l'IRE à Paris à la Convention Nationale de la CNCC avec pour thème «Vers un marché de la confiance» et ce sur invitation de la CNCC.

Le thème a été choisi parce que le besoin croissant de confiance des acteurs économiques dessine les contours d'un marché dynamique et en pleine mutation (transparence, sécurité, impact social et environnemental, numérique) et parce que les commissaires aux comptes sont déterminés à répondre aux attentes de ce marché de la confiance, par une offre adaptée à celles-ci et à leurs évolutions.



Éditeur responsable
Marc Bihain
Secrétaire général IRE
Boulevard Emile Jacqmain 135/1
1000 Bruxelles
info@ibr-ire.be

Consultez le site internet de l'IRE
www.ibr-ire.be

Consultez la galerie de photos de l'IRE
www.flickr.com/photos/ibr-ire

Réalisation et production
Gamma
www.gramma.be